

178

Trimestriel  
2013-1

PROFRIBOURG

Patrimoine alpestre





# PATRIMOINE ALPESTRE

Couverture: Le tavillon, emblème du Parc naturel Gruyère Pays-d'Enhaut.

Couverture dos: Détail d'un toit couvert de tavillons.

Page de gauche: Le chalet indissociable de la vie à l'alpage.

Couverture III: L'hiver dans le territoire du Parc naturel.

# SOMMAIRE

- 3 Éditorial
- 5 La société fribourgeoise d'économie alpestre
- 11 Le chalet d'alpage, élément central d'un produit haut de gamme, l'Etivaz AOC
- 16 De part et d'autre de la ligne de partage des eaux,  
faire le fromage pour soi ou pour l'exporter ?
- 23 Le tavillon, emblème de l'architecture alpestre ?
- 25 Canton de Fribourg, la réserve naturelle du Vanil Noir
- 28 Canton de Vaud, les réserves naturelles de la Pierreuse et du Vanil Noir
- 32 Montreux chouchoute ses chalets d'alpage
- 35 Existe-t-il un chalet d'alpage? Typologie et éléments emblématiques
- 38 La législation d'un canton à l'autre
- 42 Evolution de la propriété, à qui appartient la terre ?
- 49 Le feu sacré de la famille Raynaud
- 50 Philippe Dupasquier «on n'abandonne pas les chalets»
- 52 Le chalet d'alpage n'existe pas sans les agriculteurs
- 54 Jean-Pierre Galley «les communes ont de gros soucis»
  
- 60 Quartier des Daillettes, où en est-on ?
- 61 Une victoire pour le paysage et le patrimoine  
Pour une piscine digne d'un canton en plein essor
- 62 Les plus beaux cafés et tea rooms de Suisse
- 63 Fribourg, rue du Nord, arbres et vélos peuvent faire bon ménage
- 64 Crédits photographiques, impressum

# ÉDITORIAL

Monique Durussel

Que de chemin parcouru depuis ce 16 février 2006 à l'Hôtel de Ville de Rossinière! Le Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut invitait alors la population à son assemblée constitutive. Succès au rendez-vous avec 200 adhésions engrangées par l'association de droit privé constituée de 4 communes (Château-d'Œx et Rossinière, Charmey et Haut-Intyamou). Pro Fribourg consacre, en 2009, son cahier numéro 162 au Parc. On y décrypte le concept de parc naturel régional et ses débuts difficiles de part et d'autre des frontières cantonales jusqu'à ce fameux soir neigeux de février 2006. Que de dossiers remplis, d'études lancées, de visites aux communes pour aboutir au périmètre d'aujourd'hui avec quatorze communes également réparties entre Vaud et Fribourg: Charmey, Cerniat, Crésuz, Châtel-sur-Montsalvens, Bas-Intyamou, Grandvillard, Haut-Intyamou, Rossinière, Château-d'Œx, Rougemont, Montreux, Villeneuve, Veytaux et Ormont-Dessous. Des Gastlosen au château de Chillon, les communes acceptent de développer ensemble des projets agricoles, naturels et patrimoniaux. Et, le 6 septembre 2011, l'Office fédéral de l'en-

vironnement reconnaît le Parc d'importance nationale pour 10 ans. Le développement de produits se poursuit. A la veille des journées du Parc 2013 (12 et 13 avril), on veut garder trace des réflexions sur le patrimoine alpestre dont elles vont débattre.

Cette publication est un état des lieux en plusieurs volets avec la Société fribourgeoise d'économie alpestre (Michel Charrière), avec l'épopée de l'Étivaz AOC (Gérard Duc), avec l'histoire des chalets où l'on fabriquait le fromage de part et d'autre de la ligne de partage des eaux Sarine et Rhône (Denyse Raymond), avec le tavillon, emblème de l'architecture alpestre (Julien Vuilleumier), avec l'histoire de la réserve naturelle du Vanil Noir, versant fribourgeois (José Collaud), avec l'histoire des réserves naturelles de la Pierreuse et du Vanil noir, versant vaudois (Sarah Burgy). Pour Montreux, investir dans ses alpages, c'est maintenir un savoir-faire et le transmettre (Isabelle Daccord). Que dire de la typologie des chalets? (Joris Pasquier). Les législations cantonales applicables aux zones alpestres (Monique Durussel). Qui sont les propriétaires des chalets?

Question complexe (Patrick Rudaz). Quatre acteurs de l'économie alpestre témoignent: Henri-Daniel Raynaud à Château-d'Œx, Philippe Dupasquier, président de la société fribourgeoise d'économie alpestre, Marlène Ludi qui alpe depuis ses 10 ans, Jean-Pierre Galley, président de Patrimoine Gruyère-Veveysse. Un tour d'horizon qui affirme la nécessité de faire vivre les alpages.

Pro Fribourg fait le point sur quelques luttes pour le maintien du patrimoine: le sort de maisons de la route des Daillettes à Fribourg, l'initiative Pro Piscine, l'abandon d'un projet de halle d'engraissement de dindes à Pierrafortscha et la pétition pour sauver les deux chênes de la rue du Nord à Fribourg.



Des armaillis devant un chalet  
d'alpage à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

# LA SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉCONOMIE ALPESTRE

Michel Charrière

## La fondation

A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'apogée de l'économie alpestre, fondée sur la fabrication et la vente des fromages, n'est plus qu'un lointain souvenir. Plusieurs descriptions faites au fil du siècle témoignent d'un état de dégradation avancée des alpages: les herbages, les chalets, le matériel, les chemins, l'hygiène, tout est sur le déclin et rien ne paraît devoir inverser la tendance. Les événements politiques (la Révolution française entre autres) et les mutations intérieures (le transfert de la fabrication de la montagne aux fruiteries de plaine dont la production l'emporte dès les années 1830) ont porté à l'attrait des Préalpes des coups dont celles-ci ne se remettent pas: les vaches y sont de moins en moins nombreuses et l'armailli, fabricant de gruyère, devient garde-génisses. Quelques tentatives ont bien eu lieu de renouer un tant soit peu avec les activités d'antan ou de créer une association, mais les autorités cantonales leur ont opposé un refus poli et les priorités vont à l'agriculture

de plaine, elle-même en mutation croissante, surtout après le milieu du siècle.

Pourtant, c'est à peu de chose près à la même époque que les Alpes sont élevées au rang de mythe sur lequel la Suisse construit une identité factice mais présentée comme absolument réaliste: le paysan de la montagne, travailleur, frugal, bon chrétien et donc bon père de famille, devient une référence majeure dans un cadre idyllique face à une plaine de plus en plus industrielle et urbaine. Un décalage entre réalité et mentalité qui sera en quelque sorte au cœur de l'économie alpestre tout au long de son histoire.

«La Société fribourgeoise d'économie alpestre, ayant son siège à Bulle, a pour but de développer par tous les moyens la bonne tenue des alpages dans le canton de Fribourg.»

*Article premier des Statuts de 1897*

C'est donc de l'extérieur, essentiellement de la Société suisse d'économie alpestre et de ses activités, que vient l'impulsion décisive en faveur la fondation d'une société du même type dans un canton où ce qui reste de l'économie alpestre est considéré comme secondaire face à la crise que traverse l'agriculture depuis la construction du réseau ferroviaire et l'arrivée sur le marché helvétique de céréales bon marché. Le contexte est, enfin diront les partisans de la montagne, un peu plus favorable autour des années 1890: la déforestation cause des problèmes qui ne peuvent plus être éludés (dégradation des sols et inondations en plaine), le mouvement associatif regroupe de plus en plus les producteurs selon leurs activités et leurs préoccupations et l'Etat amorce les premiers pas de ce qui sera plus tard une politique agricole. C'en est assez pour que quelques notables et praticiens décident, réunis le 29 avril 1897 à Bulle, de fonder la Société fribourgeoise d'économie alpestre (SFEA).



Montée à l'alpage dans la région du Kaiseregg, première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

### **Le premier siècle: entre promotion et gestion**

Très rapidement, la SFEA trouve son rythme de croisière et des activités qui évolueront peu par la suite. Un comité composé de quelques notables et de représentants des milieux concernés par l'économie

alpestre et qui sont autant de relais vers les administrations et associations concernées – les femmes en sont exclues pendant un siècle –, des concours et des cours – qui seront abandonnés après quelques éditions, des inspections d'alpages et le subventionnement d'améliorations

apportées par les propriétaires; la SFEA fonctionne à ce sujet comme organe intermédiaire durant quelques décennies avant que l'État ne prenne directement le relais, laissant à cette dernière les petits travaux et, partant, les petites aides financières.

Au début et pour plus d'un demi-siècle, la SFEA bute sur un obstacle qui désespère parfois ses dirigeants: malgré tous ses efforts, la société n'arrive pas à dépasser quelques centaines d'adhérents et ses assemblées sont relativement peu fréquentées. Il y a là une sorte d'impasse qui bloque la SFEA dans sa volonté de sortir d'une situation de relative marginalité économique et politique pour devenir un groupe de pression plus influent. La modicité de la cotisation empêche l'association d'être véritablement autonome, dépendante qu'elle se trouve de la subvention de l'État pour poursuivre ses activités. Et même modestes, les chiffres ne sauraient cacher un autre élément de faiblesse: au comité comme dans la liste des adhérents, les praticiens ne sont pas la majorité et le centre de gravité reste la Gruyère, avec, dans une moindre mesure, la Sarine et la Singine, alors que la Veveyse reste longtemps pratiquement à l'écart de la société.

D'autres ambiguïtés émergent également: voulant améliorer la forma-





Le repas de l'armailli.

tion des teneurs, la SFEA peine à admettre que les enfants de ces derniers fréquentent l'école obligatoire durant les périodes d'estivage. Plus préoccupant est le constat, fait jusqu'à la veille du second conflit mondial, selon lequel, démentant les nombreuses occasions de formation et d'amélioration, les choses bougent peu; les alpages restent pris dans une routine souvent dénoncée et le but

final de la société n'est pas atteint: améliorer les alpages pour en augmenter la productivité et par conséquent la rentabilité. Un indice de cet échec: les chaudières ne cessent de diminuer et n'occupent plus qu'une place anecdotique dans la production fribourgeoise de fromage au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Dernier élément qui met un peu la SFEA en porte-à-faux avec ses objectifs: les inspections

d'alpages ont pour but de faire un état des lieux, mais il s'agit en même temps de ne pas froisser propriétaires et teneurs qui se trouvent être, pour une part en tout cas, membres de la société.

Il faut attendre le second après-guerre pour que les choses changent un peu, sans remettre en cause les structures et activités de base de



A nouveau un groupe d'armaillis devant un chalet au début du XX<sup>e</sup> siècle.

la SFEA. Sur fond de resserrement du réseau associatif constaté dans de nombreux domaines culturels et socio-économiques, la période de service actif 1939-1945 est suivie d'une évolution quantitative plus réjouissante: les effectifs reprennent l'ascenseur pour atteindre le millier de membres dans les années 1970-1980 et la cotisation couvre désormais l'essentiel des dépenses, parce qu'elle est augmentée et que le subside cantonal ne suit pas le mouvement de hausse. Plus autonome, la SFEA reste pourtant une association qui cherche à sensibiliser, à faire entendre la voix des teneurs d'alpages et de leurs propriétaires mais

dont les moyens limitent les capacités d'interventions. Elle joue en partie sur l'image d'une tradition forte mais marginalisée dans un canton qui, à son tour, se transforme plus rapidement dans les faits que dans les mentalités: d'agricole qu'il a été, celui-ci devient en effet industriel, avec un pic dans les années septante, puis tertiaire dès les décennies suivantes, sans oublier qu'il s'urbanise puis se rurbanise de plus en plus, le Grand Fribourg regroupant à lui seul plus d'un cinquième de la population cantonale. Ce qui place la SFEA devant de nouveaux défis alors que se profile l'entrée dans un nouveau millénaire.

«La Société fribourgeoise d'économie alpestre a pour but de promouvoir le bien-être des populations des régions alpestres, de développer l'amélioration des pâturages et de toutes les branches qui touchent à l'économie alpestre. Le siège est à Bulle. Son organe est *Le Paysan fribourgeois*. Elle fait partie de l'Union des paysans fribourgeois et de la Société suisse d'économie alpestre.»

*Article premier des Statuts de 1931*

### **Le temps des nouvelles interrogations**

Le tournant du millénaire ne bouleverse pas fondamentalement la SFEA: ses activités restent les mêmes – l'assemblée générale, les cours d'hiver, la course d'été et, surtout, les inspections d'alpages qui continuent à dresser le tableau de l'exploitation des Préalpes et de leurs caractéristiques naturelles; la structure de la société elle-même ne change pas si ce n'est une ouverture timide à une présence féminine au sein du comité. Les moyens financiers sont toujours essentiellement ceux fournis par la cotisation annuelle que complète un subside cantonal, le tout permettant, comme depuis des



Un armailli et son buébo démontant une barrière en bois, à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle.

«Globalement, la situation de l'économie alpestre dans le canton de Fribourg est bonne, grâce à la motivation des principaux acteurs (exploitants et propriétaires), au savoir-faire des exploitants et à un environnement favorable (Société d'économie alpestre active, aide importante de l'Etat, respect des traditions, etc). Ces bonnes conditions de départ ne signifient cependant pas qu'il n'existe aucun problème. Les différents milieux en lien avec l'économie alpestre se préoccupent depuis plusieurs années de l'avenir de ces zones d'estivage. Ainsi, la Société fribourgeoise d'économie alpestre et l'Etat de Fribourg ont établi ces dernières années un rapport prévoyant une série de mesures à mettre en œuvre pour dynamiser l'économie alpestre et lui assurer un avenir. Le plan cantonal de relance économique du printemps 2009 prévoit une mesure spécifique, entrant dans le cadre de cette stratégie globale, pour contribuer à l'amélioration des conditions de transformation du lait dans les exploitations d'estivage.»

J.-P. Meyer, in: *Geomatik Schweiz*, 7/2011

décennies, d'aider à quelques petits investissements améliorant un chalet.

Au détour des débats et des publications, se dessine une association qui réaffirme son identité chrétienne, proche d'une agriculture familiale, qui se veut respectueuse de la nature à laquelle il s'agit de s'adapter, et qui est surtout active par ses réseaux et sa présence à certaines manifestations. La défense des intérêts des membres, la revalorisation de l'exploitation des alpages, l'attention aux enjeux nationaux et internationaux reviennent régulièrement dans les délibérations. Parce que, malgré tout, la SFEA est sensible à des évolutions dont certaines la dépassent malgré ses efforts.

Elle n'est plus la seule à représenter ou à vouloir agir sur le devenir des alpages: des associations de défense de la nature, avec lesquelles les relations ne sont pas toujours exemptes de tensions, et celles s'intéressant au patrimoine se soucient désormais aussi des Préalpes, à l'environnement dans lequel travaillent les teneurs. Et c'est même toute une société urbaine qui considère de plus en plus la région comme une zone de détente et de ressourcement, été comme hiver. Face à ces interlocuteurs nouveaux et plus nombreux, la SFEA évolue en reprenant à son compte certaines thématiques,

ce dont témoigne par exemple le contenu du site créé au milieu des années 2000; elle cherche aussi de nouveaux moyens de faire connaître les conditions de travail de la montagne, l'intérêt économique de ceux qui y travaillent et celui de leur production. La création du Parc naturel régional est ainsi, lorsqu'elle est évoquée, considérée comme un moyen supplémentaire avec lequel il s'agit le cas échéant de collaborer.

Mais l'essentiel des préoccupations s'exprime face à une autre évolution qui est soulignée, et même dénoncée à plusieurs reprises: il s'agit de la libéralisation de l'économie engagée par les autorités fédérales par le biais des Politiques agricoles successives, par la fin du contingentement laitier (2009) qui est mal vécue par les producteurs de lait; l'inquiétude culmine cependant avec la perspective d'accords libre-échange, que ce soit à l'échelle de l'OMC ou en négociations avec l'UE et la Chine, entre autres.

Globalement, le passage d'une politique agricole encadrée en bonne partie par la Confédération à une libéralisation croissante fait craindre le pire et les démarches entreprises pour freiner, voire contrecarrer l'évolution restent souvent sans suites favorables. Ce qui renforce par contrecoup l'affirmation d'une iden-



Une architecture intégrée à son environnement: la borne d'un chalet d'alpage.

tité à préserver et fondée sur des valeurs et des pratiques présentées comme ancestrales: l'armailli reste investi d'une mission d'acteur adapté à un contexte mouvant dans lequel il se doit de préserver ses spécificités et de les faire connaître pour en assurer la pérennité.

**Sources:**

Michel Charrière. *100 ans au service de l'Alpe. Société fribourgeoise d'économie alpestre. 1897 – 1997*. Bulle 1997.  
Rapports d'activités de la SFEA, 1997 – 2011.

# L'ETIVAZ AOC

Gérard Duc, historien économiste, UNIGE et Prohistoire (Genève)

En août 1991, un importateur français de fromages réagit dans les colonnes d'*Agrihedo* à l'ouverture prochaine d'un atelier de fabrication du gruyère destiné à récolter annuellement 4 millions de litres de lait<sup>1</sup>. Cette information devrait le réjouir souligne-t-il, car elle est susceptible d'engager une diminution du coût de production du gruyère et d'augmenter potentiellement la clientèle de ce produit grâce à une réduction du prix de vente. Mettant en confrontation deux exemples de fromages français qui ont suivi des voies de production radicalement différentes, le commerçant montre qu'il s'agit d'un calcul économique qui nuira immanquablement à la qualité du produit: les producteurs de Beaufort ont fait le choix d'une production décentralisée principalement en «fruitières» avec une grande sélection du lait, un délai court entre traite et empressurage et un affinage lent; la production de Comté a suivi un cheminement inverse avec une centralisation de la production dans de grandes unités et la disparition des «fruitières», le remplacement des prairies naturelles par la culture du maïs, désormais base de

l'alimentation du bétail. Au seuil des années 90, le résultat de ces choix est déjà visible: le prix du Beaufort, fromage reconnu d'une grande qualité, ne cesse de grimper et son marché de s'étendre; la courbe des prix du Comté suit une progression inverse et sa qualité, constante mais médiocre, tend à réduire sa clientèle.

Au même moment et durant toute la décennie, on note partout dans les Alpes une tendance, soit à réunir la production fromagère dans de grandes unités industrielles de plaine, soit à centraliser la production de plusieurs alpages au sein d'un seul endroit doté d'un matériel moderne et dont l'exploitant est souvent étranger à la région. La Suisse n'échappe pas à ce cheminement et, ces dernières décennies, nombre de chalets d'alpage ont été abandonnés ou reconvertis en buvettes.

## **Une association en 1932**

En soi, ce phénomène n'est pas entièrement nouveau: à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les fromageries de village se multiplient et offrent des conditions d'affinage impossibles

à réunir dans les modestes chalets d'alpage. La qualité supérieure du fromage de laiterie remet alors en question la pérennité de la production d'alpage. Il suffit qu'une grave crise économique – en l'occurrence celle de 1929 – vienne s'ajouter à ce climat déjà tendu pour que la survie économique de cette activité se pose<sup>2</sup>. C'est dans ce contexte de crise, ajouté à une diminution constante de la qualité des fromages affinés dans les caves de chalets d'alpage, que les amodiateurs de la région de l'Etivaz décident, en 1932, de se réunir en association, plus tard transformée en coopérative. La cave est inaugurée deux ans plus tard et permet d'affiner la production fromagère des quelques 30 membres d'alors. C'est là, la première étape indispensable au maintien durable d'une production fromagère d'alpage. Désormais, et sur la longue durée, le maintien d'une unité de production au sein même de chalets d'alpage parfois très reculés et non dotés d'une route d'accès carrossable ne se posera plus avec autant d'acuité que dans d'autres régions non dotées d'un lieu d'affinage performant à proximité.



Fabrication de l'Etivaz AOC au Pâquier-Martin

Les années d'après-guerre connaissent une progression constante de la production du fromage d'alpage des membres de la coopérative dans le contexte agricole des années de Guerre froide. A la notion de neutralité armée forgée lors des deux conflits mondiaux sous-tend une autosuffisance alimentaire annuellement productrice d'énormes surplus

de lait, de beurre ou de fromage, en partie écoulés à l'étranger grâce aux aides fédérales à l'exportation. Au sortir du second conflit mondial, une cinquantaine de tonnes de fromages est annuellement conduite des chalets d'alpage dans les caves de l'Etivaz. Dans les années 60, la production affinée dans la cave se monte à plus de 100 tonnes pour une quaran-

taine de producteurs. Vingt ans plus tard, au seuil des années 80, la production de la soixantaine de paysans-fromagers a doublé pour s'établir à 219 tonnes contre 350 actuellement pour une septantaine de producteurs. Cette croissance nécessite par deux fois le renforcement des capacités d'entreposage des meules: en 1974 et en 1986, date à laquelle l'organi-



Des toiles à fromage sèchent au vent.

sation est repensée avec notamment la création d'un bain de sel rationnel et d'une cave froide garantissant une meilleure maturation des fromages. Entre 1934 et 1986, la capacité de la cave a passé de 3200 à 14'000 pièces<sup>3</sup>. Au niveau des ventes, la croissance semble également au rendez-vous: en 1946, la coopérative vend pour CHF 92'000 de fro-

mages; en 1960, les ventes s'élèvent à CHF 408'000; en 1970, à plus de CHF 775'000; le million de francs franchi dès le milieu des années 70 et les 2 millions sont régulièrement atteints durant les années 80<sup>4</sup>. Mais c'est faire fi de l'inflation qui marque l'après-guerre. En réalité, en francs constants – dont on a gommé l'effet de l'inflation –, les ventes connaissent

une croissance soutenue jusqu'à la fin des années 70 avant de se stabiliser, voire de parfois régresser durant les années 80.

### **Un réseau de 125 chalets**

Ces années 80 représentent bien une période de tous les dangers pour l'agriculture suisse dans son ensemble: la Guerre froide tire ses



Les caves de l'Étivaz

dernières cartouches, l'autonomie alimentaire semble de plus en plus un concept vieillot hérité du réduit alpin et les négociations internationales entreprises au sein du GATT (General Agreement on Tariffs and Trade) s'orientent vers une libéralisation des échanges et une limitation des aides à l'exportation, notamment pour les produits agricoles, alors que la formation du marché commun européen promet d'abattre les barrières protectionnistes au sein du continent. En bref, les dernières années de la décennie promettent de profonds chamboulements au niveau de la politique fédérale agricole qui menace de lamener les revenus des

paysans jusqu'alors largement garantis. En même temps, la redécouverte des terroirs, typique de ces quinze dernières années, émerge encore à peine. Durant ces années d'incertitude, la grande force de la coopérative est d'avoir accompagné, en partie aussi anticipé, ces deux phénomènes.

Disposant dès 1986 d'un outil de production moderne associé à un réseau de plus de 125 chalets d'alpage, la coopérative entreprend dès 1989, à un moment où le système encourage encore à «*profiter des prises en charge et des prix garantis par la Confédération*»<sup>5</sup>, de se libérer du lien

avec la fédération laitière (Orlait) jusqu'alors chargée de la commercialisation des fromages. La coopérative dépose auprès de l'Office fédéral de la propriété intellectuelle une marque correspondant à un label qui fixe précisément les critères de production du fromage vendu désormais sous le nom de L'Étivaz. De cette époque date également le logo, partout reconnaissable, de L'Étivaz. Chaque fromage est frappé de la marque en caséine de la coopérative, accompagnée du signe de chaque producteur et

du numéro de fabrication. Le chalet d'alpage joue un rôle primordial dans le critère de production, puisque le fromage doit être fabriqué sur le lieu de la traite dans des chaudrons de cuivre chauffés au feu de bois. Des études montrent l'altération que subit le lait lors d'un transport. Dès cette époque, l'aspect visionnaire consiste à traduire en label une tradition qui pouvait à terme devenir un handicap dans la rationalisation des coûts – un terme qui fait son entrée ces années-là dans le monde agricole – et à anticiper la revalorisation des produits du terroir qui va s'exprimer à partir de la décennie suivante. Depuis peu, les études scientifiques montrent égale-



ment l'influence qu'a sur le goût du fromage le cocktail de plantes d'alpage qui forment l'alimentation des vaches durant l'estivage, ainsi que l'utilisation du feu de bois dans la préparation du fromage. Des éléments qui forment la base de la définition du fromage de L'Étivaz qui va devenir, en une dizaine d'années, un produit haut de gamme. L'AOC, obtenue en janvier 2000, est une conséquence logique de ce cheminement. Par ailleurs, elle fait de L'Étivaz le premier produit inscrit au Registre fédéral des AOC et IGP (hors les vins).

### **Le fromage pourvoyeur d'emplois**

Hormis les bâtiments de la Maison de l'Étivaz, abritant l'administration de la coopérative, les locaux pour affinage et vieillissement des fromages et l'épicerie proposant toute

une gamme de produits locaux, rien ne distingue aujourd'hui l'Étivaz d'autres villages alpins. Comme ces derniers, celui-ci a visiblement subi les changements socio-économiques des Trente Glorieuses. En 1950, le village comptabilise encore 250 habitants: un nombre qui ne va cesser de reculer pour s'élever à environ 150 au milieu des années 80 avant de remonter légèrement les années suivantes. Durant la même période, le village perd successivement le poste de gendarmerie, l'école primaire, la boulangerie et une épicerie. Depuis lors, d'autres infrastructures, telle la poste, ont été fermées. Mais contrairement à d'autres villages de l'arc alpin qui connaissent une accélération de la désertification à partir des années 80-90, la saignée semble se ralentir dès le début des

années 90 (184 habitants en 1991), grâce notamment à une prise de conscience de la population qui date du milieu des années 70 (création du groupe de travail «L'Avenir de l'Étivaz» en 1973)<sup>6</sup>. La fabrication du fromage d'alpage, dont une étude du début des années 90 a démontré qu'environ 320 personnes y participent<sup>7</sup>, à l'image d'autres activités de transformation des richesses locales (comme la scierie) participe, à son niveau, à fixer la population dans une région périphérique. Le choix du haut de gamme, aussi bien pour les fromages de L'Étivaz que pour les planches de la scierie<sup>8</sup>, est également un choix garantissant une certaine pérennité à des activités économiques désormais soumises à la concurrence sur des marchés globalisés.

<sup>1</sup>Archives de la Coopérative des producteurs de fromages d'alpage L'Étivaz (désormais AÉtivaz), *Agrihebdoo*, 24 août 1991. Il est à noter que la matière première de cette contribution provient en grande partie de quelques cartons rassemblant des documents épars que la coopérative a gardés dans ses archives.

<sup>2</sup>Sur ces éléments, voir Jürg Zbinden, «Le fromage de L'Étivaz», dans *Pays-d'Enhaut. Lieux historiques, Lieux vivants*, vol.1, Rossinière, 2002, p. 115.

<sup>3</sup>Ces quelques éléments chiffrés sont issus de François Margot et Andreas Werthemann, «Coopérative des producteurs de fromages d'alpage L'Étivaz», dans *Montagna*, n° 1/2, Februar 1990, p. 25-28. (AÉtivaz)

<sup>4</sup>Chiffres tirés de Clôture des comptes, 1946-1987. (AÉtivaz)

<sup>5</sup>Stéphane Boisseaux et Dominique Barjolle, *La bataille des A.O.C. en Suisse. Les appellations d'origine contrôlées et les nouveaux terroirs*, Lausanne, 2004, p. 51.

<sup>6</sup>Fête du fromage, 1991. Discours d'ouverture. (AÉtivaz)

<sup>7</sup>Zbinden, op. cit., p. 121.

<sup>8</sup>Sur la scierie de l'Étivaz, voir Gérard Duc, «Les scieries», dans *Pays-d'Enhaut. Lieux historiques, Lieux vivants*, vol. 4, Rossinière, 2011.

# FAIRE LE FROMAGE POUR SOI OU POUR L'EXPORTER ?

Denyse Raymond

Dès le Moyen-âge, en payant des redevances aux seigneurs, les paysans utilisent collectivement les pâturages, qui deviennent des propriétés communales ouvertes aux bourgeois, parfois réunis en *consortages* indépendants. Les communes tournées vers la plaine du Rhône possèdent toujours leurs alpages; jusque dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle, chaque famille y amène son bétail et souvent y fait son fromage.

Au Pays-d'Enhaut, l'économie alpestre évolue dès le XVI<sup>e</sup> siècle, dans l'élan de la fabrication du fromage à pâte dure pour l'exportation qui se développe en Gruyère. Le passage sous domination bernoise en 1555 ne ralentit pas ce processus de privatisation et mondialisation avant la lettre.

A Château-d'Œx, les bourgeois se partagent les pâturages communs en 1585, si bien que la commune ne conserve que l'estivage de La Dent; elle gère en plus les propriétés de la Bourse des Pauvres et de la Succession Henchoz. Ce partage,

partiel à Rougemont, n'a pas eu lieu à Rossinière, où la commune garde ses communs. Les notables investissent dans les alpages, ils achètent les *pâquiers*, c'est-à-dire les droits d'alpage des paysans modestes qui se voient contraints à l'émigration ou au service mercenaire.

Cette monoculture du fromage, avec l'extension des pâturages et des prairies, a conduit à un abandon presque total des champs de céréales. «Ce peu de labourage est conservé parce qu'il faut de la paille pour les lits», écrit Charles-Victor de Bonstetten, bailli à Rougemont en 1779.

## **Côté vallée de la Sarine, les gros chalets**

La concentration de la propriété entre les mains des grandes familles, commencée avant 1600, est effective vers 1700. Les alpages, *amodiés* au fromager et à son équipe d'*armaillis*, sont *chargés* de nombreuses vaches laitières, souvent louées ou achetées pour la saison. Les gros fromages à pâte dure se conservent bien,

des marchands les acheminent en France, où les marins les apprécient.

Ce développement de la production nécessite une nouvelle architecture: de vastes chalets rassemblent l'*ariau*, écurie où l'on traite, la chambre à lait où l'on écrème le lait du soir, et surtout le *tranchage* où le creux du feu accueille l'imposante chaudière. Selon l'âge des bâtiments indiqué par les taxations de 1838, tous les alpages du Pays-d'Enhaut sont équipés de gros chalets avant le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Qu'ont-ils remplacé? Vu l'absence de plans cadastraux antérieurs à 1840, seule l'observation du terrain permet de déceler quelques traces des anciens hameaux d'alpage. Pour l'instant, des vestiges de murs ont été repérés en dessous du chalet du Paray-Dorena, ainsi qu'au Toumaley et en Sazième. Ce dernier alpage semble être resté un *consortage* jusque vers 1780 et compte trois bâtiments avant la construction du chalet actuel en 1871. Pour la mon-



Vers le Creux aux Lappés, traces des premières constructions de l'alpage de Lavaux.

tagne de Lavaux, quatre petits carrés de pierres sèches au pied de la Tête du Lévanchy ont précédé le bâtiment du XVIII<sup>e</sup> siècle emporté par une avalanche et remplacé par un imposant chalet en 2000.

Des pâturages de moyenne altitude, les *à-premiers*, broutés en début et en fin d'été, complètent les hauts alpages. Pour cela, des propriétés où l'on récoltait du foin ont été transformées en pâturages. A L'Etivaz par exemple, à moins de 1200 m d'altitude, des chalets en maçonnerie dont les lignes de faite forment un T sont venu remplacer des maisons d'habitation en 1838 à La Sierne-du-Pont et à La Bazine. Cet empiètement des

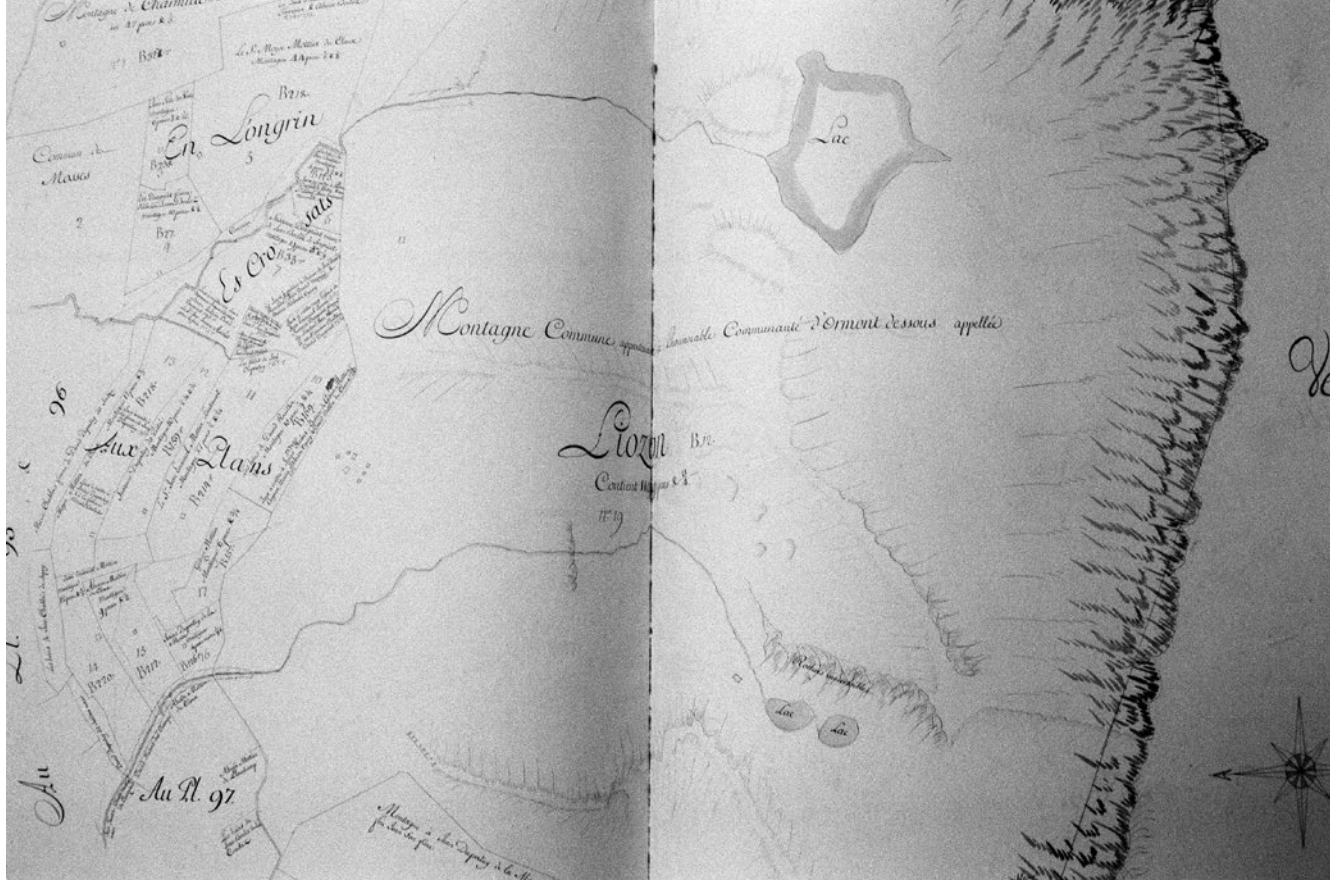
alpages sur les zones d'habitat permanent s'est amorcé avant 1700 en Gruyère, avec entre autres le cas de La Monse près de Charmey.

### **Côté vallée du Rhône, les hameaux d'alpage**

La concentration de la propriété des alpages entre les mains des notables et la fabrication du fromage pour l'exportation ne semblent pas avoir débordé de la Gruyère et du Pays-d'Enhaut. Les communes des districts d'Aigle et de Vevey ont conservé leurs alpages, exploités soit par les familles bourgeoises elles-mêmes, soit par des *consortages* ou *corporations*. Il s'agit d'associations de paysans qui, selon les droits d'herbe

qu'ils possèdent, rassemblent leur bétail, engagent un fromager et des vachers, puis se partagent les fromages à la fin de la saison en fonction du lait produit par leurs vaches. Le fromage excédant les besoins familiaux est écoulé dans les villes voisines.

Dans le massif des Rochers-de-Naye, les alpages des communes de Villeneuve, Veytaux et Montreux adoptaient ce système, encore pratiqué par le Syndicat de Jaman. Les hameaux groupant des petites écuries privées autour de la fromagerie ont été progressivement complétés ou remplacés au XIX<sup>e</sup> siècle par des chalets inspirés de ceux de la Gruyère.



Plan de 1767-1768, la montagne de Lioson avec le hameau de Lioson d'Enbas.

Sur les grandes montagnes d'Aï et de Mayen, les chalets communaux s'entourent des petites écuries des bourgeois de Leysin. Ceux-ci ont cultivé des céréales près du village jusque vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et descendaient soigner leurs vignes à La Fontaine près d'Aigle. Les gens d'Ollon, de Gryon et de Bex, aussi éleveurs, cultivateurs et vigneron, tendaient à l'auto-provisionnement en utilisant au mieux les différences d'altitude. Leurs grandes montagnes, comme Anzeinde, Taveyane, Ensex, Bretaye, conservent des hameaux

de petits chalets où chaque famille s'est occupée de son bétail et a fait son fromage jusque vers 1980. L'abandon de la vie paysanne traditionnelle a obligé à mettre ces alpages en location et à construire des écuries modernes.

#### **La vallée des Ormonts**

La vallée des Ormonts a eu des champs cultivés dans les lieux favorables encore au XIX<sup>e</sup> siècle. Jusque vers 1960, les paysans ont *remué*, c'est-à-dire se sont déplacés au cours de l'hiver avec leur bétail pour

aller manger le foin amassé dans leurs maisons dispersées.

Côté alpages, Ormont-Dessus se caractérise par les hameaux des *consortages* privés de La Première, La Dix, Marnex et Métreille qui ponctuent toujours le flanc sud de la chaîne du Chaussy vers 1800 m d'altitude. Pour les alpages communaux, le chalet de la Grande Arpille, remplace les cases proches du col de Seron en 1851. Du côté du Pillon, d'Isenau et de La Bierle, les gros chalets n'apparaissent que vers



L'ancien chalet de Sazième, utilisé comme écurie, plus le chalet en T de 1871.

la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ou dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle.

La Montagne de Perche, donnée aux gens de La Forclaz au XIV<sup>e</sup> siècle par les Dames d'Aigremont, a été utilisée en *consortage* jusqu'en 1974. La commune d'Ormont-Dessous possède de nombreux communs, estivages ouverts au jeune bétail et aux chevaux des familles bourgeoises. Les plus vastes sont Les Chavonnes et La Séleyre au dessus de La Forclaz, Le Leysay au nord de la Pierre de Moëllé et le Commun des Mosses. Ils ne comportaient pas de bâtiments avant les chalets couverts de toits à quatre pans édifés vers 1870.

### **Le Col des Mosses, lien et limite**

Au XV<sup>e</sup> siècle, le comte de Gruyère fait partie des nombreux co-sei-

gneurs d'Aigremont. Dès 1475, les Bernois instituent le Gouvernement d'Aigle. Le bornage de 1498 tente de préciser la limite territoriale vers le commun des Mosses, ce qui provoque les incidents de 1502, toujours présents dans la mémoire collective. Cela n'empêche pas de nombreux Ormonans de posséder des propriétés du côté de la Lécherette ou sur le plateau de Pra-Cornet, où ils passent en famille une partie de l'hiver pour manger le foin jusque dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, dans des maisons signées par des charpentiers des Ormonts.

La grande montagne de Lioson accueille depuis toujours les vaches laitières de la commune et doit l'*alpéage*, sous forme d'un certain nombre de fromages, au château

d'Aigle. La montagne de Lioson s'exploite en deux parties: côté Hongrin, Lioson d'en Haut, avec Le Carro comme *à-premier*; côté Raverette, Vers-les-Lacs et surtout Lioson d'en Bas, où l'on fait toujours le fromage.

Selon des règlements précis, comme celui de 1704, les bourgeois peuvent alper sur l'une ou l'autre partie de la montagne, élire les fromagers, et se partager les fromages à la fin de la saison, non sans avoir effectué les corvées pour l'entretien de l'alpage. La fromagerie de Lioson d'en Bas était entourée d'un groupe de *sottiers*, petites écuries privées posées sur le sol communal. Vétuste, ce hameau a disparu avec la construction du chalet actuel en 1823. A Lioson d'en Haut, le chalet en pierres sèches au sud du lac est reconstruit en 1765 et comprend deux écuries. Pour Le Carro, la modernisation intervient déjà en 1726 avec un beau chalet en madriers couvert d'un toit à quatre pans, dont le devis est conservé aux archives communales. Il s'inscrit dans la typologie initiée en Gruyère, des plus anciens chalets contenant tous les locaux nécessaires.

Plutôt que mise à disposition des bourgeois, une partie de la montagne est parfois louée à un exploitant unique, comme au Juge Lude de L'Etivaz en 1778. Ainsi, les méthodes du Pays-d'Enhaut se juxtaposent au

traditionnel consortage de bourgeois. Cela se poursuit aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles, où les *amodiateurs* de l'une ou l'autre partie de Lioson portent des patronymes de Château-d'Œx.

Par sa géographie, le col des Mosses ne présente pas une limite naturelle précise, mais plutôt une ligne de partage des eaux hésitante. Pourtant, de part et d'autre, à quelques centaines de mètres sur le même alpage, un hameau à l'ancienne a voisiné au XVIII<sup>e</sup> siècle avec un chalet moderne pour l'époque.

## BIBLIOGRAPHIE

*Folklore suisse*, bulletin de la société suisse des traditions populaires, Bâle 1961, fascicule consacré au Pays-d'Enhaut.

*La vallée des Ormonts, Ormont-Dessus, Ormont-Dessous*, Lutry 1994.

*Rougemont, 9<sup>e</sup> centenaire, 1080-1980*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne 1980.

Jean-Pierre Anderegg, *Les chalets d'alpage du canton de Fribourg*, Fribourg 1996.

Mary-Claude Busset et Denyse Raymond, «Autour de la chaîne du Chaussy, à chaque versant son économie alpestre», dans *Aux lumières du lieu, 15 itinéraires culturels*, Association Regards du monde, Pully 2004, p. 67-83.

André Getaz, *Le Pays-d'Enhaut sous les comtes de Gruyère*, Château-d'Œx 1949.

Denyse Raymond, *Les maisons rurales du canton de Vaud* tome II, *Préalpes-Chablais-Lavaux*, Société suisse des traditions populaires, Bâle 2002.

Vue générale du commun des Mosses et de Lioson d'en Bas, avec le chalet du Carro dont les alentours se reboisent.





Le chalet du Carro. Construit en 1726.  
Désaffecté, il est remis en état vers 1980 et  
sert de refuge.





# EMBLÈME DE L'ARCHITECTURE ALPESTRE?

Julien Vuilleumier, ethnologue

**Indissociable du chalet d'alpage, en tout cas dans sa représentation idéale, le tavillon joue le rôle d'emblème de l'architecture alpestre dans les Préalpes fribourgeoises. Pourquoi cette simple «tuile de bois», ce matériau de couverture est-il devenu aussi représentatif et important dans l'imaginaire du chalet et de l'alpage?**

Les tavillons appartiennent à la famille des couvertures en bois fendu, technique largement répandue en Europe. Elle est déclinée selon les essences de bois et les caractéristiques de fabrication ou de pose. Ces couvertures ont été utilisées dans toute la Suisse, toutefois leur large diffusion s'est fortement réduite au cours du vingtième siècle, si bien qu'elles ne sont significativement présentes plus que dans les régions préalpines et alpines. Le tavillon défini comme une planchette de 42 à 45 cm de longueur; 10 à 15 cm de largeur et de 5 à 7 mm d'épaisseur possède la particularité d'être utilisé aussi bien en toiture qu'en revêtement de façade. Ses caractéristiques permettent une

polyvalence d'usages et techniques de pose qui en font sa renommée comme dans l'habillage caractéristique des bornes de chalets ou de clochetons de chapelles. En terme de visibilité, le tavillon est un élément distinctif du patrimoine architectural alpestre fribourgeois mais ce cas n'est pas unique, d'autres régions en Europe connaissent une présence marquée de couvertures en bois.

## **Un condensé de swiss made**

Dès l'arrêté du Conseil d'Etat fribourgeois relatif à la protection du patrimoine architectural alpestre en 1990, le tavillon acquiert un statut particulier en termes de protection et de soutien financier aux restaurations. Son indissociabilité à ce patrimoine singulier affirmée, comment comprendre qu'il en soit devenu l'emblème dans une forme de synecdoque patrimoniale et imaginaire prenant une partie pour signifier le tout? Tout d'abord, le tavillon s'inscrit bien dans le registre architectural mais plus encore dans ce monde des alpages idéalisé. Le tavillonnage apparaît comme une traduction de cet alpage dans un paral-

lèle à la production fromagère, en transformant forcément «à la main» des ressources locales en produits de qualité, renvoyant inmanquablement à la référence prisée au terroir. Le tavillon articule un lien entre un patrimoine architectural et un savoir-faire spécifique lui aussi nouvellement reconnu comme patrimoine, immatériel celui-ci.

Face à une toiture tavillonnée, le visiteur s'émerveillera de cet assemblage impressionnant alors que le connaisseur (du crû bien entendu) reconnaîtra le travail du tavillonneur, constitué de connaissances et de gestes précis. Ainsi l'esthétisme des réalisations en tavillons, que ce soit par l'étendue d'une toiture ou par la finesse d'un encadrement de fenêtre ou d'un tavillon décoratif, associe simplicité et raffinement des détails – en quelque sorte un condensé de swiss made. Emerge alors la figure du tavillonneur, comme le pendant spécialisé de l'armailli, dévoué à la perpétuation d'une tradition qui serait «forcément» menacée. Ainsi, lorsque la cinéaste Jacqueline Veuve



Détail d'un toit de chalet en tavillon.

documente le tavillonnage en 1988 c'est par un portrait croisé entre un ancien et un jeune comme une captation de la dernière transmission. Les tavillonneurs sont connus dans leur région d'activité, parfois reconnus voir mis en scène au travers d'ouvrages ou expositions. Ils incarnent volontiers des enjeux de continuité et de transmission de ces savoir-faire, tout en étant aussi des artisans du bâtiment s'adaptant aux demandes et aux modes.

### **Une tradition vivante**

Pour en revenir aux chalets, la toiture en tavillons se doit d'être renouvelée régulièrement, le rythme d'une génération est fréquemment cité pour la durée de vie moyenne d'une

couverture. En rappelant la nécessité d'intervention et d'entretien pour la maintien de ces bâtiments, le tavillon illustre une certaine fragilité du patrimoine. La perception de cherté du tavillon encore largement partagée malgré les subventions cantonales fribourgeoises, marque à la fois une limite pour le maintien de ces toitures mais aussi un rappel de la valeur d'un travail artisanal et du coût «réel» et contemporain de ce savoir-faire.

Si le tavillon est emblématique, c'est dans la cristallisation de valeurs (savoir-faire, qualité, tradition) et d'enjeux (préservation, transmission, identification) associé au patrimoine alpestre qu'il incarne. Le tavillon en tant que couverture en bois n'est pas

unique, ni spécifique à une région telle que la Gruyère, ce qui l'est par contre c'est le lien très particulier qu'il entretient avec l'économie alpestre, l'imaginaire de l'alpage et l'attachement de la population envers ces derniers. Comme «tradition vivante» listée par la Confédération dans le cadre du patrimoine culturel immatériel, le tavillonnage peut devenir un outil permettant de sensibiliser aux enjeux touchant le patrimoine alpestre pour autant que les acteurs concernés se mobilisent dans ce sens. Il pourrait alors passer du statut d'emblème, risquant parfois de dissimuler le contexte duquel il est issu, à celui de symbole faisant apparaître cet ensemble riche et complexe qui lui confère sa spécificité.

CANTON DE FRIBOURG

## LA RÉSERVE NATURELLE DU VANIL NOIR

José Collaud, chargé d'affaires de Pro Natura Fribourg et responsable de la réserve naturelle du Vanil Noir.

La réserve naturelle du Vanil Noir s'étend sur près de 15 km<sup>2</sup>, à cheval sur les cantons de Vaud et Fribourg. Les deux tiers (10 km<sup>2</sup>) de cette surface sont propriété de Pro Natura, le solde étant constitué de terrains sous servitude. Ces derniers sont également soumis à la réglementation de la réserve. La partie fribourgeoise comprend deux vallons: Bounavaux et les Morteys qui encadrent le sommet du Vanil Noir (2389 m). Outre les pâturages, Pro Natura possède 3 chalets (les Morteys-Dessous, les Morteys de Folliéran et Bounavaux) et deux cabanes qui sont gérées par le club alpin, section Gruyère, les cabanes de Bounavaux et des Marrindes.

Ces alpages ont été acquis par Pro Natura pour l'essentiel dans les années 60 et 70. Bounavaux (1969) et Bounavalette (1968) se trouvent sur le territoire de la commune de Grandvillard. Les Morteys-Dessus (1964), la cabane des Marrindes (1964), les Morteys-Dessous (1977), les Morteys-de-Folliéran-Ousannaz-Entre Roche (1974), le chalet des



Le lac de Bounavalette.



Réfection du toit du chalet de Bounavaux.

Morteys de Folliéran (1984) quant à eux occupent l'autre versant du Vanil Noir, sur la commune de Charmey. La richesse notamment de la flore n'avait pas échappé aux naturalistes. Comme à l'époque, la législation en matière de protection de la nature était pratiquement inexistante, le moyen le plus efficace de protection

consistait à acheter les bien-fonds. La région présente donc une grande valeur naturelle qui est à l'origine de sa classification d'abord en réserve de flore en 1966, puis en réserve naturelle par le canton de Fribourg en 1983. Sa végétation est remarquable: plus de 500 espèces de plantes, sans compter

les mousses et lichens. Plusieurs plantes poussent exclusivement dans la réserve comme par exemple *Ranunculus kuepferi* (Renoncule plantain) ou *Dracocephalum ruy-schiana* (Tête de dragon de Ruysch). Mais sa plus grande particularité est de compter les plus grandes populations du monde de *Arenaria bernensis*.

sis (sabline bernoise), espèce endémique des cantons de Fribourg et Berne.

La faune, déjà de type alpin, n'est pas en reste. On peut y observer entre autres l'aigle royal, le lagopède des Alpes et la perdrix bartavelle qui fréquentent les parties rocheuses du massif. Depuis quelques années, le gypaète barbu y fait des apparitions régulières surtout au printemps à la recherche de carcasses. Le bouquetin, réintroduit en 1954, y prospère au point que la colonie compte près de 180 individus. Le chamois y est évidemment bien présent. Au chapitre des mammifères, il faut citer la marmotte réintroduite en 1883, le renard, le blaireau, la hermine et même le lynx. La réserve a pour but de pérenniser cette diversité végétale et animale.

En acquérant ces alpages, Pro Natura a aussi acquis des chalets qui facilitent leur exploitation. C'est un patrimoine qu'elle a à cœur de conserver dans son enveloppe d'origine. Le chalet de Bounavaux, chalet construit au XVIII<sup>e</sup> siècle puis agrandi en 1868, a fait l'objet de rénovations importantes. Le toit a été complètement refait en tavillons en 1993 et 2009. Les murs ont été restaurés selon la méthode ancestrale: chaux vive pour le crépi. Il en est de même pour le chalet des Morteys-Dessous qui a vu

sa toiture complètement renouvelée en tavillons entre 1991 et 2012. Pro Natura a investi beaucoup de moyens financiers dans les techniques traditionnelles, étant particulièrement soucieuse de l'aspect paysager. Elle a pu aussi compter sur le soutien de sponsors comme Alpaction.

Ce soutien à l'économie alpestre est toutefois subordonné à l'objectif principal de la réserve: la préservation de la biodiversité. La gestion des pâturages se fait en fonction de cet impératif. La pâture est nécessaire en-dessous de 1900 m, car elle empêche que la forêt ne recouvre les surfaces ouvertes, garantissant ainsi le maximum de biodiversité. Au-dessus de cette altitude, elle ne nous paraît pas indispensable. Nous avons ainsi envisagé de l'abandonner en 2006 dans la zone des Morteys-Dessous et Dessus pour en faire une zone totalement inféodée à la nature. Face à la polémique, nous avons reporté notre décision au non renouvellement du bail par le locataire. En l'état, plusieurs surfaces (la selle des Morteys, Galéro et une partie de Bounavalette) ne sont plus pâturées depuis 2006. Des relevés réalisés en 2005 et 2010 ne montrent aucune dégradation de la flore contrairement à ce que prétendaient nos contradicteurs. Un espace naturel, sans intervention humaine, rencontre manifestement pas mal de résistances.

Une autre singularité de la réserve: l'accès à nos chalets se fait par des sentiers. Ce qui n'est pas le cas ailleurs dans les préalpes où le réseau de routes alpestres s'est fortement densifié au cours des 20 dernières années. L'impact de ces routes n'est pas négligeable: intensification des pratiques agricoles notamment par l'apport d'engrais de ferme depuis la vallée, transformation larvée des chalets en résidences secondaires, nombreuses buvettes, trafic motorisé, pression humaine accentuée. Certes, depuis quelques années, une réglementation limitant la circulation se met en place. Mais en l'absence de contrôles et de sanctions pour l'instant, cette dernière ne porte pas encore ses fruits. Au moment où l'on débat du mitage du paysage à propos de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, il apparaît plus que nécessaire de ne pas oublier les zones alpestres qui sont aussi le théâtre de forts enjeux spatiaux et financiers.

# LES RÉSERVES NATURELLES DE LA PIERREUSE ET DU VANIL NOIR

Sarah Burgy, biologiste et stagiaire à Pro Natura Vaud

Pro Natura est responsable de la gestion de la réserve de la Pierreuse depuis 1958. Au fil des ans, de nombreux terrains et alpages ont été acquis, certains agrandissant la réserve de la Pierreuse, notamment dans le vallon de l'Étivaz, et d'autres constituant la réserve du Vanil Noir, côté vaudois. L'acquisition de ces terrains avait comme but premier la protection de leur richesse naturelle, mais Pro Natura se préoccupa également de la préservation du patrimoine bâti qui s'y trouve. En effet, les réserves de la Pierreuse et du Vanil Noir côté Vaud, qui s'étendent sur plus de 40 km<sup>2</sup>, comportent de nombreux chalets d'alpages, pour la plupart loués à des exploitants agricoles qui fabriquent le fromage de l'Étivaz. Les locataires s'engagent à ce que seule une activité agricole s'y exerce afin d'éviter toute forme d'utilisation touristique. On recense dans ces deux réserves, sur les terrains appartenant à Pro Natura, 32 constructions dont 16 chalets d'alpage, 10 dépendances (granges, étables, porcheries) et 3 téléphériques d'alpage.

L'histoire de la réserve de la Pierreuse est intimement liée aux frères Aurèle et Edouard-Marcel Sandoz, fils du fondateur des usines chimiques Sandoz à Bâle, Edouard-Constant Sandoz. Pionnier de la protection de la nature, Aurèle Sandoz fait en 1945 un don à la commune de Château-d'Œx pour constituer une «réserve perpétuelle». C'est ainsi que l'alpage de la Pierreuse est acheté. En 1952, Aurèle Sandoz lègue par voie testamentaire d'importants moyens financiers à la commune pour entretenir et agrandir la réserve. Entre alors en scène son frère, Edouard-Marcel Sandoz, artiste vivant à Paris qui, par l'intermédiaire de Louis-Maurice Henchoz, entrepreneur à Château-d'Œx, va exaucer le vœu de son frère. Il confiera en 1958 la gestion de la réserve à la Ligue vaudoise pour la protection de la nature devenue Pro Natura Vaud, dont Louis-Maurice Henchoz deviendra quelques années plus tard un employé.

A cette époque, ni la loi sur l'aménagement du territoire ni la loi sur

la protection de la nature n'existaient. Le seul moyen de protéger la nature consistait à acquérir du terrain. Le développement des stations de ski et la construction de routes constituaient alors les plus grandes menaces. La mise en réserve du vallon de la Gérine fut officialisée en 1960 par le Conseil d'Etat.

Aujourd'hui encore, seul ce vallon est reconnu comme une réserve d'importance cantonale; les autres terrains associés à la réserve sont des propriétés privées appartenant à Pro Natura ou à des tiers, grevés des servitudes. Régie par le droit privé, la réglementation ne peut s'exercer que par des consignes données aux exploitants agricoles.

En acquérant ces nouveaux terrains, Pro Natura voulait d'abord préserver leur richesse naturelle mais également favoriser le travail dans les alpages en améliorant les conditions des exploitants. Pour ce faire, elle a effectué dans les années 70 d'importants travaux pour rénover et agran-



Le chalet du Gros-Jable et son alpage.

dir les chalets d'alpages qui étaient à l'époque très rudimentaires. Cet énorme investissement s'est fait dans le respect des constructions traditionnelles, privilégiant par exemple les toits en tavillons.

La question des accès aux alpages, qui n'étaient que des sentiers muletiers avant les années 70, souleva la polémique. Pro Natura privilégia la construction de téléphériques au lieu de chemins carrossables, afin d'altérer le moins possible le patrimoine paysager. Il n'existe actuellement que deux chemins d'alpage dans le vallon de l'Etivaz: l'un montant à Seron et l'autre à Recevau. Aujourd'hui, ces téléphériques doivent être modernisés et la question de leur remplacement par des chemins s'est posée. Un syndicat d'amélioration foncière a été créé et le sujet a été vivement débattu pour finalement aboutir au maintien des téléphériques, à l'exception d'un alpage communal (Croset). La construction de chemins dans les alpages est une source de conflit entre les défenseurs de la nature et les exploitants, et il est nécessaire de se rendre compte des conséquences sur le paysage et la biodiversité d'un tel développement et de trouver des compromis pour les préserver.

Malheureusement l'évolution de l'agriculture fait que les exploitants ont de moins en moins de temps à

consacrer à l'entretien des pâturages les moins productifs, si bien que les surfaces exploitées diminuent. Les terrains les plus difficiles sont abandonnés et les chalets s'y trouvant ne servent plus qu'à entreposer du matériel ou tombent en ruine. Dès lors se pose la question du devenir de ces chalets qui, bien que plus utilisés, appartiennent au patrimoine paysager de la région. Dans les deux réserves, quatre bâtiments posent problème: trois sont fissurés par des glissements de terrain et le dernier a été bousculé par une avalanche. Plusieurs solutions sont envisagées mais aucune ne semble convenir à la situation: restaurer complètement de tels chalets n'aurait effectivement aucun sens puisque personne n'en

a l'usage; leur utilisation en tant que résidence secondaire n'est pas envisageable car allant à l'encontre des objectifs de Pro Natura (impact sur le paysage, évacuation des eaux, accès, bruit, etc.). Pour l'un des chalets, qui possède une valeur architecturale reconnue, un projet de démontage et reconstruction à Château d'Œx a été envisagé, mais ce projet a rencontré les oppositions de la population locale et des services cantonaux qui pensent que cette solution le dénaturerait. La question de ces chalets à l'abandon, qui touche toutes les Préalpes, reste donc encore ouverte. Dans la mesure du possible, Pro Natura effectue sur ces chalets-là les entretiens minimum afin de les maintenir debout.

Le chalet fissuré du Pâquier des Vernes.







Le chalet des Leysalôts.

# MONTREUX CHOUCHOUTE SES CHALETS D'ALPAGE

Isabelle Daccord, chargée de communication du Parc naturel.

**Montreux a restauré ses 16 chalets d'alpage. Un travail important qui a duré quatre années et a coûté à la commune plus de 3 millions de francs. Une évidence pour Alain Feissli, conseiller municipal en charge du dossier, qui invoque le respect d'un patrimoine précieux, le maintien de l'économie alpestre et la valorisation touristique.**

Seize alpages pour un total de presque 500 hectares: la commune de Montreux est propriétaire d'un important patrimoine alpestre. Qui ne passe pas au second plan, explique Alain Feissli, conseiller municipal en charge de la Direction Domaines et Bâtiments. Preuve en est le gros effort consenti ces quatre dernières années pour rénover tous les chalets et autres bâtiments (caves à fromage, porcherie). Plus de trois millions de francs ont été investis. Une dépense qui n'a pas été contestée, tant elle semblait évidente. *Les gens d'ici sont attachés à ce patrimoine, il ne faut pas oublier que les villages qui forment*

*Montreux ont un passé rural.* Alain Feissli raconte l'ancienne vie de ces communes, accrochées au milieu de la pente, entre les rives du lac Léman et la montagne. En dessous, les vignes; en dessus, les forêts et les pâturages.

Pour l'entretien courant de ses chalets d'alpage, Montreux consacre annuellement quelque CHF 100'000. Est-ce parce que la commune est riche qu'elle peut investir ainsi? Alain Feissli sourit. *Nous ne sommes pas plus riches que les autres, comparez et vous verrez. C'est une question de choix politiques, de pesée d'intérêts.* Quand la commune a traversé une période difficile avec un endettement important, elle a coupé de façon symétrique dans les budgets de ses bâtiments. Les sacrifices étaient aussi bien pour les écoles que pour les chalets. Quand les finances ont retrouvé une meilleure forme: politique toujours symétrique, les investissements se sont faits de la même façon pour tous les bâtiments.

*En améliorant les alpages, la commune a créé un outil de choix pour l'économie alpestre. Une vraie valorisation. Nous rendons ainsi viables les exploitations agricoles, grâce à une chaîne de distribution courte.* La viande et le fromage de Jaman, venant des alpages, sont absorbés quasiment à 100% par le marché local. Des gens vivent ainsi de leur production et l'image de Montreux est valorisée par la vente de produits régionaux de qualité. Dans cette logique, les contrats d'amodiation (location) sont supportables. *Nous ne sommes pas une régie, nous n'attendons pas de retours fonciers. Notre retour sur investissement est ailleurs.* En échange les agriculteurs entretiennent les pâturages, entretien qui stabilise le terrain. Ce travail, s'il n'était pas réalisé par les amodiateurs (exploitants), devrait être fait par des employés communaux.

*Investir dans les alpages, c'est aussi maintenir un savoir-faire, le transmettre.* Le chalet du Revon, qui n'était plus utilisé, a repris vie. Facilement



Chalet du Barret.

accessible par la route des Avants, un peu en dessous du col de Jaman, il est devenu un lieu de fabrication de fromage, de démonstration. Si c'est une société d'économie alpestre qui s'occupe des lieux, c'est la commune qui prend en charge le salaire du fromager.

*Le savoir-faire ne concerne pas que l'économie alpestre. Des artisans comme les tavillonners doivent avoir du travail pour perpétuer leur profession. Ces derniers ont recouvert les chalets de Montreux, ce qui a représenté une grande part des coûts de réfection. Alain Feissli n'hésite pas: La protection, c'est aussi notre rôle. Ces chalets sont des témoins*

*architecturaux, de véritables monuments historiques hérités du développement de l'économie alpestre des siècles passés. C'est pourquoi la restauration des chalets, disposant tous de bons accès, s'est faite dans les règles de l'art. Elle a obéi aux nouvelles normes, mais aussi aux lignes directrices du développement durable. Des panneaux solaires ont été installés, les habitats améliorés. Quant à l'enveloppe, elle a été conservée et la typologie respectée: elle est composée le plus souvent par un corps de bâtiment principal rectangulaire avec parfois l'adjonction frontale d'une partie d'habitation. La large cheminée trône sur le toit, emblème du chalet d'alpage.*

*Les promeneurs trouvent beau, ils sont surpris par cette richesse visuelle. Un toit en tavillons dans le soleil, c'est une vague de lumière, ajoute Gian-Franco Sentinelli, chef du Service des Domaines et Bâtiments. C'est un des buts recherchés: que le tourisme individuel s'épanouisse dans les hauts de Montreux. Alain Feissli: 80 kilomètres de sentier pédestre parcourent notre commune. On oublie que son centre est situé aux Avants. Nous désirons déplacer la focale, que le centre de gravité de Montreux se situe plus haut que les quais destinés à une autre sorte de tourisme.*

Le brouillard monte sur le col de Jaman.



EXISTE-T-IL UN CHALET D'ALPAGE?

# TYPOLOGIE ET ÉLÉMENTS EMBLÉMATIQUES

Joris Pasquier, architecte et collaborateur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

Aujourd'hui, le mot chalet fait référence à des constructions de montagne en bois ou en pierres. Ce terme a été détourné de son sens premier qui signifiait bâtiment des alpages. C'est cette notion-là qui sera abordée. Le chalet est un abri d'altitude temporaire pour les hommes et les animaux où l'on fabrique du fromage.

En montant à l'alpage, les paysans effectuent en général plusieurs paliers. Ils s'arrêtent au printemps et en automne dans des basses montagnes où l'on trouve principalement des gîtes. En été, ils séjournent dans

des hautes montagnes. Plusieurs types de bâtiments composent un alpage. Les chalets, les gîtes, les saloirs ou greniers du côté vaudois, les étables et les fenils ont tous une fonction différente. Ces bâtisses sont en général isolées les unes des autres, mais parfois ces bâtiments créent un hameau d'alpage. On peut citer comme exemple le hameau du col de Jaman ou la Monse au-dessus de Charmey.

Un édifice d'alpage est souvent implanté en fonction de la déclivité

du terrain. Il se situe en grande partie dans la pente et sur des replats. Il arrive plus rarement qu'il soit situé sur une crête, au pied d'une falaise ou dans un creux. En général, le chalet se place au centre de l'alpage proche d'un point d'eau. On peut citer un exemple marquant que sont les chalets avalanches. Ils sont construits à l'abri d'un rocher pour se protéger de ce danger naturel.

Les chalets d'alpages se différencient au niveau de leur forme: carré, rectangle, L, T ou en croix. Il faut

## Fonctions des différents bâtiments de l'alpage

Les chalets: Bâtiments de traite et de fabrication du fromage.

Les gîtes: Chalets de transition dans une basse montagne.

Les saloirs ou les greniers (Vaud): Bâtiments de stockage des aliments et fromages.

Les étables: Abris pour animaux.

Les fenils: Bâtiments d'entreposage temporaire du foin, en général, éloigné du chalet.

Col de Jaman vers 1920. Le chalet du Cergny, à gauche, n'est pas encore agrandi. Au premier plan, le chalet carré entouré d'écuries rappelle le hameau d'alpage.



remarquer que ces bâtiments se sont développés au fil du temps selon les besoins des agriculteurs. Ainsi, les constructions en forme de L ou de T sont dues, la plupart du temps, à une évolution du rectangle. Un chalet d'alpage se compose de deux éléments principaux. L'ariau fait référence à la zone abritant les animaux pour la traite. La partie destinée à la fabrication du fromage se nomme le train ou

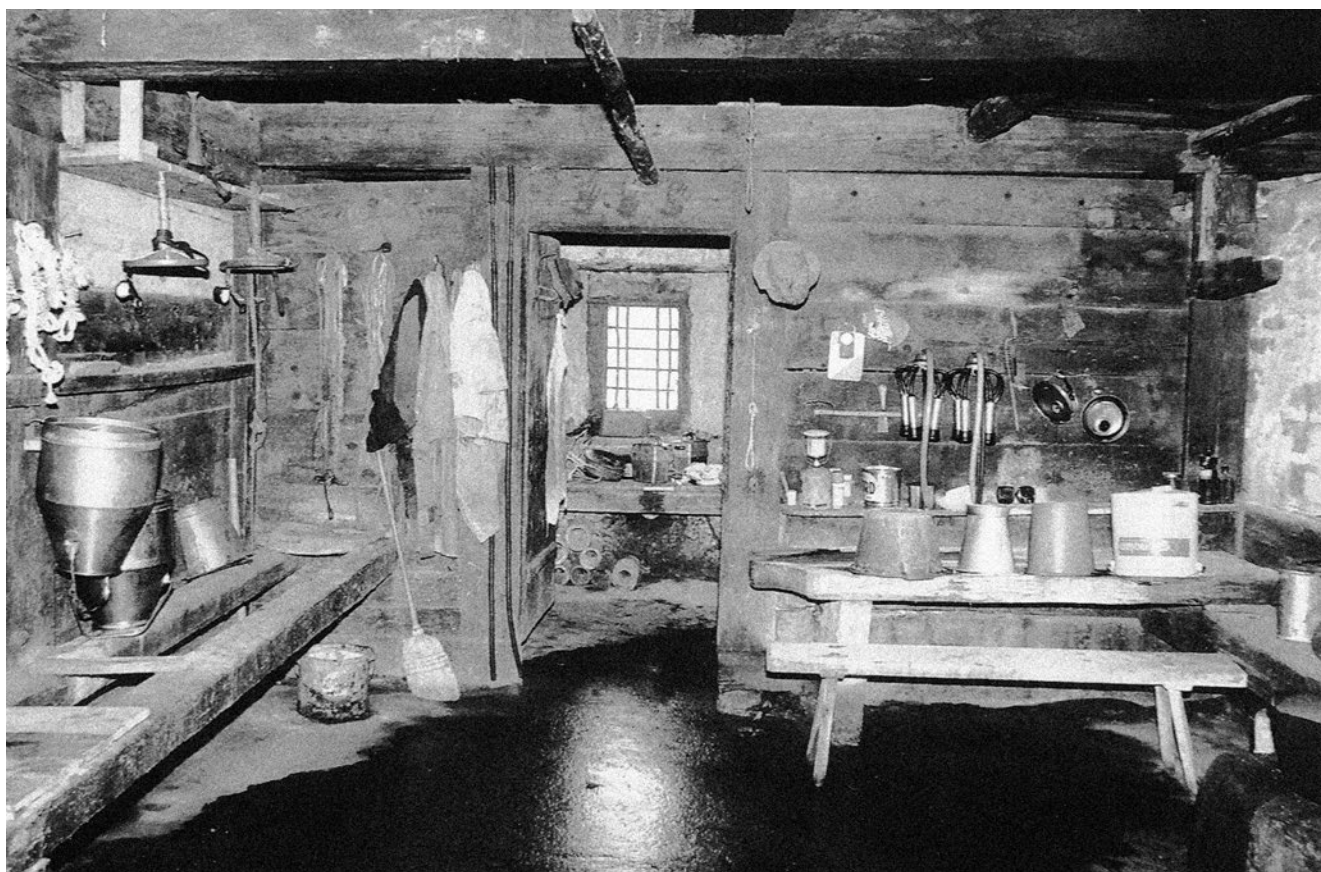
trintchi. Il est formé de la cuisine et la chambre à lait. En général, la cuisine occupe une place centrale dans le chalet afin de limiter la distance entre la zone de traite et la zone de fabrication du fromage. De plus, les bêtes sont mieux surveillées.

Les écuries sont disposées la plupart du temps vers l'amont, ce qui permet d'avoir un espace traversant

et beaucoup plus fonctionnel. Dans les grands chalets, on peut trouver deux écuries. Plusieurs autres locaux secondaires peuvent être intégrés au chalet tel qu'une chambre, une cave, un saloir ou une grange.

La toiture a en général une forte inclinaison afin d'augmenter la durée de vie du bâtiment. Le faite est normalement parallèle à la pente. Dans le

Le train de chalet au chalet de la Gotta à Cerniat.



Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut, on rencontre plusieurs types de toits: à un pan, en pyramide, à 4 pans, à pans coupés, à 2 pans et à la Mansart. Ce dernier est plutôt rare, il n'y a guère que le chalet du Lapé à Charmey qui possède un tel toit. La moitié des chalets possèdent un toit à pans coupés et un quart des bâtiments possède un toit à 4 pans. Depuis l'intérieur, ce système porteur apparent est souvent impressionnant.

La place du feu dans le chalet est importante. Ainsi, la borne et sa cheminée font partie intégrante de ce symbole. De manière générale, des proportions harmonieuses sont établies entre les murs, la toiture, la cheminée.

Les chalets d'alpages n'ont que très peu d'ouverture afin de limiter les pertes thermiques. A l'époque, il n'y avait qu'une sorte de meurtrière pour laisser entrer un peu d'air et de lumière. Ce n'est que récemment que les cuisines sont pourvus de fenêtres. Il faut ajouter que les chalets possèdent également certaines ouvertures caractéristiques tel que la fenêtre d'aération de la chambre à lait.

Ces éléments architecturaux donnent aux chalets d'alpage leur image emblématique. Lors de transforma-



Le chalet de la Monse, Charmey. Un bel exemple de toit pyramidal.

tions, il est important de conserver cette substance qui caractérise ce patrimoine.

### **Des constructions solides et protégées**

Les bâtisseurs utilisaient les matériaux à disposition dans la nature qu'ils trouvaient à proximité. Ainsi, ces édifices étaient construits soit en pierre soit en bois. Le choix du matériau découlait souvent des traditions régionales. Pour se protéger des incendies, la principale cause de destruction des chalets, la majorité des constructions du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut ont été bâties en pierre. Il faut remar-

quer que les soubassements sont toujours en maçonnerie pour éviter les problèmes dus à l'humidité. On peut également voir des bâtiments en bois sous forme de madrier ou de planches ajourées. La charpente et la couverture sont constituées de bois. Les tôles métalliques, les tuiles ou les plaques d'amiante-ciment font leur apparition dans le courant du XX<sup>e</sup> siècle et remplacent parfois les couvertures en bois. Au mépris parfois des règlements locaux et cantonaux.

# LES OBLIGATIONS LÉGALES D'UN CANTON À L'AUTRE

Monique Durussel

Dans son projet de politique agricole 2014-2017, la Confédération compte développer le système des paiements directs. Le Conseil fédéral prévoit notamment une contribution d'alpage liée aux animaux pour les exploitations à l'année qui font estiver leurs troupeaux. «Les prestations d'intérêt public en région de montagne doivent être encouragées plus fortement au moyen de contributions au paysage cultivé et de contributions à la biodiversité», dit en substance le message du Conseil fédéral. Ces prestations sont perçues très positivement par les exploitants et propriétaires d'alpages.

Voici deux brèves synthèses des législations cantonales fribourgeoise et vaudoise applicables aux zones alpestres. Renseignements aimablement fournis par Pascal Krayenbühl, chef de service à la direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) pour le canton de Fribourg et par Christian Aeberhard, responsable de l'Etat-major, Département de l'économie et du sport (DECS) et président du GT Gest'Alpe pour le Canton de Vaud.

## **La législation fédérale, applicable dans les deux cantons**

### **Obligations des propriétaires et teneurs d'alpage (alpage, bétail):**

Les exploitants doivent respecter l'ordonnance sur les contributions d'estivage.

La charge de Pâquier normaux (PN) a été définie sur chaque estivage dans les années 96-98. Un PN représente une UGB estivé durant 100 jours. Un UGB correspond à une vache laitière. Pour toucher les 100% des contributions d'estivage, la charge en PN doit être entre 75 et 110% durant la période d'estivage.

Les exploitants reçoivent CHF 330 par PN estivé.

Pour les moutons:

- CHF 330 en cas de surveillance par un berger.
- CHF 250 en cas de pâturage tournant (minimum 3 parcs).
- CHF 120 pour les autres pâturages.

Le bétail doit être «en ordre» (bien nourri, bien soigné et propre).

Les pâturages doivent être entretenus correctement. Les mauvaises herbes et plantes à problème sont

à éliminer, notamment les chardons des champs.

Lutter contre le reboisement et l'embroussaillage des surfaces.

Les exploitants doivent respecter les zones non-pâturables (pierriers, forêt).

## **La législation fribourgeoise**

### Exigences sanitaires

Pour les personnes fabriquant sur les estivages, contrôle du SAAV.

### Prime cantonale

Les personnes qui fabriquent du fromage en zone d'estivage sur le canton de Fribourg touchent une prime pour la fabrication entre 7-8 centimes par kg transformé.

## **Obligations concernant les chalets**

«Les bâtiments, les installations et les accès doivent être maintenus dans un état correct et entretenus convenablement».

Le chef de service mentionne encore les mesures de revitalisation de l'économie alpestre qui ont contribué à assainir les locaux de fabrication dans les alpages et à permettre la construction des caves de la coopé-





Flore alpestre dans le territoire du Parc naturel.

rative des producteurs de fromage d'alpage. Les mesures d'aides structurelles qui permettent l'entretien des chalets, l'apport d'électricité, d'eau ou d'améliorer les accès aux chalets.

Afin de faciliter les démarches des propriétaires, exploitants et locataires des chalets, Patrimoine

Gruyère-Veveyse, section de patrimoine suisse, a publié sur son site internet, un aide-mémoire qui permet de s'orienter dans la jungle des mesures légales, notamment le classement en différentes catégories du patrimoine architectural alpestre. On peut se renseigner auprès du Service des biens culturels ([www.fr.ch/sbc](http://www.fr.ch/sbc)) pour connaître le statut de son bâti-

ment. D'autre part, le patrimoine architectural alpestre a fait l'objet d'un arrêté du Conseil d'Etat du canton de Fribourg du 10 avril 1990 qui tient compte des spécificités des constructions concernées (<http://bdlf.fr.ch/frontend/versions/2777>). Ces mesures ne sont pas que des contraintes. Au contraire, les services cantonaux, entre autres le SeCA (ser-

vice des constructions et de l'aménagement) et communaux renseignent et orientent sur les possibilités de subventionnement.

L'arrêté 482.43 précise que «le chalet d'alpage est un élément caractéristique du patrimoine fribourgeois. Il est l'expression architecturale d'une

économie qui a profondément marqué le mode de vie, la mentalité, les traditions et l'art populaire. Les chalets d'alpage font partie du patrimoine préalpin. Par la beauté et la simplicité de leur volume et de leurs matériaux, ils sont remarquablement intégrés dans leur environnement». La suite précise leur classification

(valeur typologique, historique et artistique): A=haute qualité, B=bonne qualité, C=qualité moyenne, D=sans qualification particulière et leur état de conservation. Cette échelle détermine également les exigences de conservation des chalets classés.

Les couleurs de l'automne, toujours dans le territoire du Parc naturel.



## La législation vaudoise

Le règlement cantonal d'application de la loi sur l'agriculture vaudoise contient les dispositions qui sont applicables à tous les estivages sur sol vaudois. Dans le canton de Vaud, le Service du développement territorial (SDT) est compétent pour l'octroi des subventions fédérales et cantonales pour les bâtiments alpestres dans le cadre des améliorations structurelles dans l'agriculture. Le subventionnement est alors conditionné à des règles ou pratiques de préservation du patrimoine alpestre et paysager. Les subventions AF concernent les accès aux alpages à vaches laitières et aux grands alpages à génisses, les adductions d'eau à ces mêmes alpages, l'électrification des alpages à vaches laitières et fabrication, les fosses à purin, l'assainissement des

chalets (logement du berger, réfection d'écuries et de locaux de fabrication) et la rénovation des toitures. Les subventions cantonales sont généralement forfaitaires (par m<sup>3</sup> ou UGB) ou basées sur un taux max. de 25% du coût subventionnable. Le Fonds d'investissement rural (FIR), établissement de droit public cantonal, peut octroyer des prêts sans intérêts aux propriétaires de bâtiments agricoles, jusqu'à 30% du coût mais au maximum CHF 50'000. Cette mesure concerne également les exploitants d'alpages pour leurs investissements dans les chalets ou autres infrastructures d'exploitation d'estivage.

Des dispositions particulières du droit cantonal en matière de droit foncier rural préservent indirectement la valeur patrimoniale alpestre

traditionnelle: il s'agit du principe de l'interdiction de morceler des exploitations d'estivage (séparation des chalets et des pâturages) et du droit de préemption des communes territoriales en cas de vente d'alpage à des non-exploitants. «Une des garanties principales de la préservation du patrimoine bâti traditionnel des alpages réside, sur Vaud, dans le fait que près de la moitié des estivages sont la propriété de communes dont la population et les autorités sont très attachées à leur préservation et y investissent passablement de moyens indépendamment de leur faible rentabilité agricole ou forestière. La forêt, ou encore davantage le pâturage boisé, n'est pas vraiment dissociable, ni territorialement, ni patrimoniallement, des parties proprement agricoles des alpages. C'est la Direction des ressources et du patrimoine naturels, Inspection cantonale des forêts, qui en est l'autorité compétente et qui en répond dans le Canton de Vaud».

## OBLIGATIONS CONCERNANT LES CHALETS

Le Service immobilier, patrimoine et logistique SIPAL s'occupe des dispositions propres à la préservation du patrimoine bâti et à son encouragement financier (par exemple subvention à hauteur de 20% pour les couvertures en tavillons pour les bâtiments présentant une valeur patrimoniale). Les propriétaires de chalets d'alpage ne sont pas soumis à des obligations particulières, sauf pour les bâtiments inscrits à l'inventaire cantonal des monuments historiques non classés, ou soumis aux règles générales applicables au sein des périmètres de protection des sites et des paysages.

## A QUI APPARTIENT LA TERRE ?

Patrick Rudaz, coordinateur du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut

**La propriété des alpages, des montagnes et des chalets évolue au fil des grandeurs et misères de l'économie alpestre. Du Moyen-Âge et de la terre en main des Seigneurs et des couvents, à l'intérêt des aristocrates et des notables au XVIII<sup>e</sup> siècle, pour aboutir aux privés, aux communes et à des institutions au XX<sup>e</sup> siècle, l'alpage témoigne de l'histoire de ce marché particulier.**

La trace la plus ancienne de la fabrication du gruyère remonte à 1312 au temps du Comté de Gruyère. Une franchise, en faveur du Gessenay, signale le fromage et le sérac. Mais c'est après la guerre de Trente ans (1618-1648) à la faveur de nouveaux accords militaires avec la France que l'économie fromagère prend son essor. Le gruyère est alors exporté en France et au Piémont. Le meilleur client des marchands est l'armée française, la marine en particulier, très friande d'un produit à haute valeur nutritive et à la très bonne conservation. Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, le fromage se produit principalement à la montagne sur une période d'environ

20 semaines de mai à la fin septembre. En 1789 la Révolution française mettra un point final à cet âge d'or qui pâlera en 1793 avec la fermeture définitive du marché de Lyon. Ce n'est pas la Restauration de l'Ancien régime en 1815 qui relance sérieusement l'activité fromagère qui se développe progressivement en plaine. Le XIX<sup>e</sup> siècle sera celui d'une extrême pauvreté avec son cortège d'émigration (France, Brésil, Argentine).

Au Moyen-Âge, les pâturages alpestres appartiennent d'abord aux Seigneurs du pays et aux couvents. Ces terres seront morcelées par la suite avec un passage au XVI<sup>e</sup> siècle par la propriété communale avec jouissance attribuée à quelques familles de paysans privilégiés. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et ce jusqu'à la Révolution française, la propriété va évoluer vers une emprise aristocratique sur la terre.

### **Fribourg, la vallée de la Jogne et l'Intyamon**

On trouve, dès 1577, des patriciens de la Ville de Fribourg propriétaires de

montagne en Gruyère et particulièrement à Charmey. L'abbaye d'Hauterive possède, à cette époque, des alpages sur un vaste territoire s'étendant entre le Lac Noir et la vallée du Javroz, soit le Breccaschlund, les Recardets et les environs de l'actuel Pré de l'Essert. Tout au long du XVIII<sup>e</sup> siècle, on assiste à une véritable ruée des patriciens fribourgeois sur les alpages dont ils tirent près des deux tiers de leur revenu. Les alpages appartiennent alors pour leur moitié à des privés (de gros paysans de la plaine), pour un quart à des patriciens et à des couvents, pour un quart à des hoiries, communes et paroisses. Après la fin de l'âge d'or du gruyère et la crise économique du XIX<sup>e</sup> siècle, l'installation en Gruyère d'entreprises gourmandes en lait (les chocolats Cailler à Broc, le lait condensé à Epagny et le lait en poudre à Vuadens) provoque un nouvel engouement pour les alpages. Leur rentabilité retrouve un seuil intéressant avec un rapport estimé à 4,5% en 1905. Des étrangers, dans leur grande majorité des Français, investissent alors



Pâturage et chalet dans le territoire du Parc naturel.

dans l'achat d'alpages et de chalets. Edmond Houitte de La Chesnais, un noble enrichi par mariage et dans le transport fluvial et maritime en est l'exemple type. En 1886, il s'installe à Riaz et procède à plusieurs achats d'alpage en Gruyère. En 1929, à son décès, il est à la tête d'un ensemble impressionnant de propriétés alpestres, au total 92 lots. A Charmey, il est propriétaire de 2'091 hectares, soit 36,8% de la surface communale utile et à Estavannens il possède 30% de la valeur foncière totale de la commune. Il a encore des alpages à Enney (2), à Grandvillard (7) et à Villars-sous-Mont (2) en ce qui concerne le Parc.

Au XX<sup>e</sup> siècle, progressivement, les communes et les paroisses deviennent de gros propriétaires. Elles prennent les choses en main dans l'intérêt public quand les privés ne pouvaient plus assumer des exploitations de moins en moins rentables.

### **Vaud, le Pays-d'Enhaut et les Rochers-de-Naye**

Dans la partie vaudoise du Parc, l'histoire de la propriété des alpages se décline en toute sérénité. Au Moyen-Âge, avec de nombreux alpages en main des maisons religieuses (les moines de Cluny à Rougemont), les communautés paysannes ont un droit d'usage. Après la Réforme, les com-

munes s'impliquent dans l'économie alpestre et en acquièrent tout au long du XVI<sup>e</sup> siècle. Rougemont met la main sur les plus grandes montagnes des moines clunisiens (Rodomonts, Verda). Les communes du cercle de Montreux se portent propriétaires de plusieurs alpages dans la zone du col de Jaman. Les conseils généraux, puis communaux décident alors des dates de la montée aux alpages, fixent les taxes, les prix des fromages et distribuent les corvées! Dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, les syndicats et les sociétés d'alpage (consortages) font leur apparition. Il ne faut pas négliger le phénomène des familles de notables du Pays-d'Enhaut qui deviennent, à

Le chalet de Paray Dorénaz (VD).





Le chalet de Lys sur la commune de Haut-Intyamon.

l'époque de l'âge d'or de l'exportation de très importants propriétaires. Des familles aisées rachètent progressivement les parts des corporations et construisent de grands chalets. En témoigne la puissance de certaines hoiries comme celle des Henchoz à Rossinière qui possédaient la majorité des alpages de cette commune. Ainsi à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les grands alpages du Pays-d'Enhaut appartiennent à des familles locales exploitantes ou non. Dès 1930, on assiste à la vente des bâtiments intermé-

diaires à des citoyens pour leur transformation en résidence secondaire. Et vers 1960, le Département militaire fédéral installe sa place d'armes de l'Hongrin et acquiert une partie de la rive gauche et toute la vallée du Petit Hongrin, devenant un gros propriétaire d'alpages et de chalets.

### Les propriétaires de chalets d'alpage dans le Parc en 2013

Un inventaire des propriétés d'alpage du Parc a été réalisé auprès des communes en collaboration avec Nicolas

Fauquex et Joris Pasquier (tous deux en sont des collaborateurs) et de Prometerre. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous; ils sont à considérer avec toute la prudence nécessaire en présence de statistiques de propriétés non réalisées à l'aide de plans cadastraux. Pour les communes (Ormont-Dessous, Montreux, Veytaux, Villeneuve) dont le territoire n'est pas entièrement compris dans le Parc, il n'a été tenu compte que des chalets présents dans le territoire de ce dernier.

Communes	Privés	Commune Paroisse	Autres communes	Etat (VD-FR)	Armée	Pro Natura	TOTAL
Château-d'Œx	153	16	-	5	4	13	<b>191</b>
Rossinière	25	9	-	-	-	-	<b>34</b>
Rougemont	104	9	-	3	-	2	<b>118</b>
Ormont-Dessous	32	5	-	-	13	-	<b>50</b>
Montreux	5	17	-	-	-	-	<b>22</b>
Veytaux	5	3	-	-	-	-	<b>8</b>
Villeneuve	4	5	-	-	4	-	<b>13</b>
<b>TOTAL VAUD</b>	<b>328</b>	<b>64</b>	<b>-</b>	<b>8</b>	<b>21</b>	<b>15</b>	<b>436</b>
Cerniat	66	5	-	-	-	-	<b>71</b>
Charmey	152	14	13	2	-	4	<b>185</b>
Châtel-sur-Montsalvens	3	1	-	-	-	-	<b>4</b>
Crésuz	1	3	-	-	-	-	<b>4</b>
Grandvillard	35	19	-	-	-	2	<b>56</b>
Bas-Intyamon	60	32	9	-	-	-	<b>101</b>
Haut-Intyamon	150	41	-	-	-	-	<b>191</b>
<b>TOTAL FRIBOURG</b>	<b>467</b>	<b>115</b>	<b>22</b>	<b>2</b>	<b>-</b>	<b>6</b>	<b>612</b>
<b>TOTAL PARC</b>	<b>795</b>	<b>179</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>21</b>	<b>21</b>	<b>1048</b>





Le chalet et l'alpage des Groins (FR).

On remarquera tout d'abord un impact considérable avec plus de 1000 chalets présents dans le Parc. Il est évident que la masse des propriétés privées mériterait une étude détaillée. Elle regroupe des propriétaires individuels, des associations, des syndicats, des hoiries pour environ 75% du total des propriétés. Il est certainement là l'enjeu de l'avenir de ce patrimoine et dans le même temps de l'économie alpestre.

Les 14 communes du Parc concentrent en leur main environ 17% des chalets d'alpage. Du côté fribourgeois, quelques paroisses en sont aussi propriétaires à Granvillard (5) par

exemple. Si, au milieu du siècle dernier, certaines communes ont pensé pouvoir agir en rachetant des chalets afin de protéger l'activité l'alpestre, elles ont souvent aujourd'hui de très gros problèmes à affronter avec les restaurations d'un important patrimoine au rapport peu conséquent. Bas-Intyamon (Enney, Villars-sous-Mont, Estavannens) et Haut-Intyamon (Albeuve, Neirivue, Lessoc, Montbovon), deux communes issues de fusions en sont les plus importants propriétaires. Signe des temps, Pro Natura, l'association de défense de la nature, est devenue un partenaire incontournable de l'économie alpestre avec ses chalets situés dans

ses réserves naturelles du Vanil Noir (FR) et de la Pierreuse (VD).

Une spécialité vaudoise: la présence de l'armée à l'Hongrin. La place d'armes devient ainsi un propriétaire non négligeable de montagne dont l'avenir finalement dépend désormais de la Confédération. Une spécialité fribourgeoise: des communes de la plaine sont propriétaires d'alpage dans le Parc (Charmey et Bas-Intyamon). Elles louent leur chalet à leurs agriculteurs. Cette situation est issue de la mise en eau du barrage de Rossens (lac de la Gruyère) et la nécessité d'indemniser certains agriculteurs.



Le chalet de Seron sur la commune de Château-d'Œx.

### **BIBLIOGRAPHIE**

Pierre-Philippe Bugnard, *Le Machiavélisme de village, La Gruyère face à la République chrétienne de Fribourg (1881-1913)*, Lausanne, 1983

Jean-Pierre Anderegg, *Les chalets d'alpage du canton de Fribourg*, Fribourg, 1996

Pierre-Philippe Bugnard, Une convoitise aristocratique sur la terre, in *Pro Fribourg*, décembre 1999, cahier 125

Denyse Raymond, *Les maisons rurales du canton de Vaud*, tome 2, Bâle, 2002

# LE FEU SACRÉ DE LA FAMILLE RAYNAUD

Propos recueillis par Isabelle Daccord

La famille. C'est une des forces de Henri-Daniel Raynaud qui rayonne au milieu des siens. Pour cet agriculteur de 55 ans, vivant à Château-d'Œx, famille résonne aussi bien au présent qu'au passé. Quatre générations du côté paternel, 10 générations du côté maternel (Mottier): ils sont nombreux ses ancêtres à avoir fabriqué du fromage à l'alpage. Les racines sont profondes avec son lot de traditions et de savoir-faire. Et le futur se prépare déjà avec son fils qui vient d'obtenir un CFC agricole.

En janvier déjà, sensible à quelques jours de redoux, Henri-Daniel partage son impatience à monter à l'alpage. Lui et son épouse Aimée louent deux chalets à la commune de Château-d'Œx pour fabriquer du L'Étivaz: celui de Pâquier Gétaz, situé à 1380 mètres d'altitude, et celui de Paray Charbon qui se trouve sous la pointe de Paray, à 1666 mètres. C'est ici que leurs 5 filles viennent très souvent les trouver à la belle saison. Ayant grandi dans ces lieux, elles ont gardé le goût de cette vie.

L'état des chalets loués est bon. Henri-Daniel Raynaud s'est investi



Henri-Daniel Raynaud.

et s'investit toujours pour améliorer l'outil de travail ainsi que le confort des chalets. En partenariat avec la commune. D'une façon générale, estime-t-il, les chalets exploités dans le Pays-d'Enhaut, qu'ils soient propriétés privées ou communales, bénéficient d'un entretien correct. *Les problèmes surviennent pour les gros travaux. Exemples: la fosse ou l'évacuation du petit lait. Quel investissement consentir pour un bâtiment qui est utilisé sur une courte*

*période? Et qui plus est pour des toitures en tavillons?* La commune de Château-d'Œx, explique-t-il, a choisi de faire un tri parmi ses chalets. Tous n'ont pas un toit en tavillons. Ceux qui gardent la couverture en bois sont typiques et souvent reliés à un endroit fréquenté. La loi vaudoise permet ce choix.

Quant à l'abandon de certains chalets d'alpage, il fait grimacer Henri-Daniel Raynaud. *C'est terriblement*

*dommage. Toute une histoire s'en va avec la fin d'un chalet. Il n'y a rien de plus triste que des régions abandonnées. Ce qui n'est pas du tout la situation du Pays-d'Enhaut: la jeune génération se presse au portillon quand il y a un alpage qui se libère. C'est spécial ici. Il y a une forte émulation. La preuve: de nouvelles chaudières s'ouvrent encore. Il faut préciser que la fabrication du fromage L'Étivaz permet aux agriculteurs de vivre.*

*Pour Henri-Daniel Raynaud, l'avenir des chalets est assuré à moyen terme. Cela va dépendre aussi du monde politique. La nouvelle loi agricole soutient bien les alpages. Avec cependant une ambiguïté: les exploitations de base auront de la peine à s'agrandir. La nouvelle loi va provoquer beaucoup de concurrence.*

Président de la société fribourgeoise d'économie alpestre, Philippe Dupasquier est confiant. Le patrimoine alpestre a de l'avenir. Agriculteur à la Tour-de-Trême, il parle de la vie au chalet en connaissance de cause. Il y passe ses étés. Il livre sa vision de praticien qui a une connaissance du patrimoine alpestre de l'ensemble du canton.

## PHILIPPE DUPASQUIER

### «ON N'ABANDONNE PAS LES CHALETS»

Propos recueillis par Monique Durussel

Actuellement, la politique alarmiste n'est pas de mise. Philippe Dupasquier relève: «Le nombre de chalets se maintient avec 1 à 2% de ruines comme ça a toujours été le cas. Depuis la loi de 1992, les «désasujettissements» sont rares. Une à deux demandes par année. Il y a toujours de l'engouement, mais peu d'offres en raison des contraintes légales. On aimerait que tous les chalets restent dans l'agriculture pour éviter les inévitables risques de conflits d'intérêts en cas

de vente à des non agriculteurs. Je suis membre de la commission de classification des chemins alpestres. Lors de réfection de périmètres, les recours contre les participations aux coûts d'entretien viennent des non agriculteurs qui estiment moins abîmer les chemins que les exploitants. Pourtant, ils bénéficient des mêmes subventions!», constate le président.

«On n'abandonne pas les chalets et on choisit des exploitants motivés qui savent faire des petits travaux



Philippe Dupasquier.



Chalet du Rubli, commune de Rougemont.

et ont quelques connaissances en élevage. Ce sont des jeunes couples ou des retraités qui connaissent les conditions de travail. Par exemple, c'est difficile de donner des congés durant la saison. La recherche de main-d'œuvre est problématique dans les chalets où l'on fabrique le fromage. Leur nombre reste cependant stable. Cette situation est étroitement liée à la bonne aide du canton pour les mises aux normes. C'est indispensable, compte tenu de la durée d'exploitation», explique Philippe Dupasquier. Il poursuit: «Les alpages fribourgeois sont petits. 16 à 17 hectares pour un bâtiment alors que la moyenne suisse est de 50 hectares. On encourage l'accueil qui

peut apporter un bon appoint si l'on s'équipe pour recevoir une famille. En Singine, tous les chalets sont des buvettes. Cependant pour accueillir des touristes, il faut être motivé et prendre le temps de s'occuper d'eux afin qu'ils gardent un bon souvenir de leur séjour. Pour l'heure, les demandes sont rares, mais pour l'avenir, on pourrait mettre en avant cette offre touristique».

L'intérêt est constant pour l'exploitation des alpages, malgré des changements de méthodes. «On ne rentrait plus le bétail et maintenant on transforme les écuries pour la stabulation. Ça n'a aucune incidence sur la qualité du bétail, mais ça convient aux éle-

veurs. D'ailleurs, ceux qui le peuvent rentrent le bétail par grosses chaleurs ou mauvais temps. Ça apporte une meilleure répartition des fumures», dit Philippe Dupasquier. Optimiste pour l'avenir, le président de la société fribourgeoise d'économie alpestre, souligne que la vie à l'alpage est rude, mais qu'elle apporte des compensations, une certaine quiétude. Et il en va du maintien d'un patrimoine! «Il faut beaucoup de savoir-faire et être entrepreneurs pour tenir un alpage et entretenir un chalet, mais c'est plus facile de régler les problèmes de la nature que les lourdeurs administratives».

---

## LE CHALET D'ALPAGE N'EXISTE PAS SANS LES AGRICULTEURS

Propos recueillis par Isabelle Daccord

Le chalet d'alpage ne va pas sans les agriculteurs. Le chalet sans les amodiataires, les pâturages et le bétail n'existe pas. C'est un tout, estime Marlène Ludi qui alpe depuis l'âge de dix ans. Aujourd'hui du haut de ses 21 ans, elle seconde ses parents, Sonia et Toni, en tant que collaboratrice agricole. Sa famille est l'une des 68 qui fabrique du L'Étivaz.

Trois chalets sont utilisés à la belle saison. Première étape: Derrière les Sciernes, au-dessus de Rossinière. Deuxième étape: le Béviau et troisième étape Paray Doréna. Ces deux bâtiments sont situés sur la commune de Château-d'Œx et appartiennent à la famille Ludi. Le premier chalet est propriété de la commune de Rossinière.

A chaque chalet, une autre histoire, un autre confort, une autre ambiance. Marlène le décrit bien. Le premier chalet, on n'y vit pas. C'est un chalet d'alpage de «plaine». Le deuxième chalet est celui où la famille et ses employés sont le plus entassés. Mais c'est le plus rationnel: Tout est à portée de main. Le troisième a été construit en 1994, à la place d'un ancien chalet. Sous le Vanil Noir, il est tout en haut à 1674 mètres d'altitude. Il accueille la famille Ludi avec quelque 50 vaches, des porcs, des moutons, des chèvres et des chats. Nous avons une vie un peu nomade, c'est une culture qui m'a été trans-



Alpage du Plané.



Marlène Ludi.

mise. Mes grands-parents faisaient déjà la même chose. Continuer à exploiter ces pâturages et vivre dans ces chalets, y fabriquer le fromage, c'est perpétuer un savoir-faire.

Le chalet pour Marlène représente plus une ambiance de vie qu'un bâtiment. Elle résume: C'est dur, mais beau. La dureté vient, pour elle, non pas des conditions matérielles, mais de la vie en collectivité et de la quantité de travail. Ce n'est pas donné à tout le monde d'être ensemble, ce n'est pas donné à tout le monde de travailler autant. La beauté, elle en parle ainsi: On revient à l'essentiel.

Quel avenir voit-elle pour les chalets d'alpage? Ça va durer, c'est une évidence. Tant qu'il y aura des pâtu-

rages, de l'herbe pour les troupeaux, les gens monteront encore aux chalets, les entretiendront. Des chalets laissés à l'abandon représentent une anomalie pour la jeune femme. Il

y a tellement de choses inutiles qui sont financées... Non, cela n'a pas de sens de laisser tomber les chalets d'alpage. Mais ajoute-t-elle, pour qu'ils soient entretenus, il faut des moyens et des routes. Sa famille fait du mieux qu'elle peut avec les chalets dont elle est propriétaire. Elle refait au fur et à mesure ce qui est nécessaire.

A la question du tourisme dans les chalets d'alpage, Marlène répond que la profession d'agriculteur demande déjà une grande polyvalence... De l'électricité à la menuiserie en passant par la maçonnerie, on exerce beaucoup de métiers. Faire encore du tourisme, pourquoi pas, mais il faut du temps, de la présence et surtout aimer le contact.

---

## JEAN-PIERRE GALLEY «LES COMMUNES ONT DE GROS SOUCIS»

Propos recueillis par Monique Durussel

Jean-Pierre Galley, président de Patrimoine Gruyère-Veveyse et secrétaire-caissier de 2 syndicats alpestres, est observateur de longue date du patrimoine alpestre, notamment dans l'Intyamon où il vit. Il évoque les difficultés, mais n'est pas pessimiste. Au contraire.

«Pour l'exploitation, il faut relever les problèmes d'accès. Un chalet sans accès motorisé risque d'être sous exploité. On n'y mettra plus de vaches ou de génisses, mais des chèvres et des moutons. Ces routes coûtent cher malgré les 70% de subventions auxquelles peuvent





prétendre les propriétaires de la part du Canton et de la Confédération. Je prends pour exemple la restauration d'un chemin entre le Buth et la montagne. La commune de Haut-Intyamont a dû verser CHF 106'000 et les deux exploitants principaux plus de CHF 50'000 francs chacun, soit pas loin de la valeur de leurs alpages. De surcroît ces alpages ne se vendent plus aussi bien depuis que ces transactions se limitent aux agriculteurs. Secrétaire-caissier de deux syndicats alpestres j'ai observé différents cas.

L'entretien des chalets représente également une lourde charge compte tenu des 100 à 120 jours d'exploitation annuelle. La réfection des toits coûte autant que pour une ferme, donc 3 à 4 fois plus cher compte tenu de la durée d'utilisation. Cependant avec les taux actuels de subvention, le tavillon devient compétitif par rapport aux autres matériaux.

D'autre part, les chalets font partie du paysage et de l'attraction touristique de nos régions préalpines; une bonne valorisation de ceux-ci fait d'une pierre deux coups: un bon entretien des immeubles et une promotion touristique!»

«Les communes ont de gros soucis avec leurs chalets qu'elles essaient de vendre. Le chalet de la Bra est loué CHF 3200 par an et la réfection de



Jean-Pierre Galley.

son toit a coûté près de CHF 100'000, dont CHF 50'000 pris en charge par l'ECAB et le SBC. Il y a vraiment disproportion entre le rendement locatif et les coûts d'entretien. Cependant les citoyens sont attachés à ce patrimoine qu'ils ne veulent pas vendre», constate Jean-Pierre Galley.

Les modes d'exploitation évoluent vers la stabulation libre qui demande moins de personnel. Il ne faut pas abandonner les chalets sous ce prétexte. L'estivage suscite actuellement un regain d'intérêt après un passage à vide. On enregistre également beaucoup de demandes de location de la partie habitable sans confort comme résidence secondaire en échange de quelques services. Dans le canton de Fribourg, les ventes de chalets ne sont possibles

que lorsqu'un pâturage peut être exploité avec un chalet voisin. Le Plan directeur cantonal veille à préserver le domaine alpestre», souligne Jean-Pierre Galley.

«Je ne suis pas pessimiste pour l'avenir. Les chalets ne sont pas perdus! Les exploitants s'y intéressent parce que l'estivage contribue grandement à la qualité du bétail. Les subventions les aident à maintenir cette activité». Le récent succès de la présentation de son site internet lors d'une assemblée de Patrimoine suisse à Echarlens conforte Jean-Pierre Galley dans son attitude positive. Il y eut 300 à 350 personnes pour découvrir ce patrimoine aujourd'hui présent sur internet.



Chalet de la commune de Montreux au col de Jaman.



Au pied de la Dent de Lys, aux Prés d'Albeuve.



# QUARTIER DES DAILLETES, OÙ EN EST-ON?

Sylvie Genoud Jungo

En 2006, Pro-Fribourg (no 151-II) signalait le sort des maisons no 37, 39 et 41 sises à la Route des Dailletes, côté commune de Fribourg et menacées par un gros projet immobilier. Des gabarits posés en période de vacances pendant l'été 2012 ont fait retentir l'alarme. Plusieurs lettres aux lecteurs et des oppositions au projet ont fait écho à l'inquiétude de la population de voir à nouveau disparaître des immeubles datant du XX<sup>e</sup> siècle. A juste titre, car ces maisons construites entre 1900 et 1906 font partie d'un ensemble de villas locatives, dont l'aménagement intérieur était à l'avant-garde pour l'époque et dont l'extérieur, personne ne pourra le nier est charmant. A cheval sur deux communes, une partie de cet ensemble est protégé à Villars-sur-Glâne, mais pas à Fribourg, situation qu'il incombe au Conseil communal de corriger.

Février 2013, la procédure de demande de permis de construire – et donc de démolir –, est toujours pendante.

La Commission consultative pour la conservation du patrimoine de la Ville de Fribourg s'est positionnée contre la démolition. Le Conseil communal ne s'est pas encore prononcé sur ce dossier, alors que le Service des biens culturels (SBC) l'a invité à prendre des mesures de protection par le biais d'une modification partielle du Plan d'affectation de zone (PAZ). Pour l'instant donc, l'affaire doit être traitée par la Commune, qui devra donner un préavis au Service des constructions et de l'aménagement, lequel devra à son tour transmettre sa décision à la Préfecture.

Le parcours semble compliqué alors que l'enjeu est simple: la conservation d'un quartier 1900 face au bénéfice de quelques actionnaires. D'évidence, une fois rénovés, ces immeubles feront la fierté des propriétaires, des actionnaires, la joie des habitants et des Fribourgeois!



Rte des Dailletes 39, détails.

## UNE VICTOIRE POUR LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE

En refusant le permis de construire d'une halle d'engraissement des dindes à Pierrafortscha, plus précisément dans le hameau de Granges-sur-Marly, le Préfet de la Sarine donne raison aux particuliers et associations – dont Pro Fribourg – qui ont fait opposition au projet. Le périmètre est inscrit à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale (ISOS) avec un objectif de sauvegarde maximal. Les bâtiments situés à proximité font également l'objet de mesures de protection élevées.

La halle mise à l'enquête en août 2011 ne remplissait ni les critères légaux, ni les exigences architecturales requises pour une telle implantation. Les dimensions (55 x 22 m), l'impact visuel dans le paysage, le caractère industriel, la capacité de production (15'000 dindes par an), étaient incompatibles avec la zone agricole concernée, et auraient en tous points défiguré le lieu de promenade apprécié de nombreux citoyens.

C'est donc avec soulagement et satisfaction que Pro Fribourg a accueilli la décision préfectorale.

SGJ

## POUR UNE PISCINE DIGNE D'UN CANTON EN PLEIN ESSOR

Depuis une décennie, la population fribourgeoise ne cesse de croître, sans que les infrastructures de bien-être ne voient leurs capacités augmenter ou s'améliorer, bien au contraire. Les piscines en sont un exemple navrant. À Fribourg par exemple, les deux bassins publics restants – les bains de la Motta et la piscine du Levant – frisent l'insalubrité tant ils sont surexploités.

Pro Fribourg s'allie à l'initiative de l'association Pro Piscine «Pour un centre cantonal de natation» qui veut obliger le Canton à s'engager financièrement dans la construction d'installations aquatiques adaptées aux besoins de sa population.

Vous trouverez, encarté dans la présente revue, un formulaire de collecte de signatures que nous vous invitons à faire circuler dans votre commune. Même muni de quelques paraphes, retournez-le par courrier à Pro Piscine, c/o Atelier des Préalpes, CP 154, 1752 Villars-sur-Glâne d'ici au 30 avril 2013.

D'avance merci pour votre engagement et votre indéfectible soutien!

*Le Comité Pro Fribourg*

Pour toute information complémentaire:  
**[www.propiscine.ch](http://www.propiscine.ch)**

# LES PLUS BEAUX CAFÉS ET TEA ROOMS DE SUISSE

La dernière publication de Patrimoine suisse invite à découvrir la diversité des cafés de notre pays. Inscrite dans la très populaire collection «Les plus beaux...», elle présente 74 établissements, du vénérable tea room classique au café design et contemporain.

Dans le canton de Fribourg, Patrimoine suisse a retenu 3 lieux: le café des Arcades à Fribourg, le tea room Comte Michel à Bulle, la confiserie tea room Monnier à Morat. Cette dernière, ouverte en 1912 est l'un des derniers éta-

blissements en Suisse qui ne sert pas d'alcool. Le salon de thé, complètement rénové en 2001, est doté d'un mobilier style Louis XV.

Conçu comme un guide, ce petit ouvrage montre que ces lieux méritent non seulement d'être appréciés mais surtout conservés avec soin. A feuilleter et consommer sans modération, on peut le commander sur le site [www.patrimoinesuisse.ch](http://www.patrimoinesuisse.ch)

SGJ



Le tea room Monnier à Morat.



FRIBOURG, RUE DU NORD

## ARBRES ET VÉLOS PEUVENT FAIRE BON MÉNAGE

Jean-Luc Rime

Munie de 286 signatures – réunies en quelques jours – une pétition demande aux autorités communales de ne pas abattre deux chênes centenaires à la rue du Nord. Une piste cyclable prévue dans le cadre du projet d'agglomération devrait mettre fin à leur règne plus que centenaire. Elisabeth Oechsli et Romy Rudolf von Rohr se battent pour éviter ce gâchis. Seront-elles entendues?

L'idée de créer une piste cyclable de la gare jusqu'au site sportif de St-Léonard, le long de la voie de chemin de fer, est louable. Elle mérite d'être soutenue et concrétisée dans les plus brefs délais. Mais faut-il pour autant massacrer deux chênes plus que centenaires alors qu'il y a de la place soit à gauche soit à droite de ces arbres pour glisser cette piste cyclable? C'est vrai que ces projets sont planifiés par des technocrates – ingénieurs et aménagistes – qui n'ont pas pour habitude d'observer l'effet de leurs idées sur le terrain. Mais les services de la ville devraient avoir à cœur de préserver ce patrimoine paysager et naturel. Ces deux chênes font partie d'un ensemble de végétation caractéristique qui selon le «plan directeur du site» – un document qui lie les autorités entre elles mais n'est pas contraignant – devrait être mis en valeur. Encore une fois les documents de la ville sont remplis de bonne intentions mais leur mise en œuvre reste trop souvent lettre morte. A Fribourg on continue à «casser» du patrimoine juste par bêtise, par manque de réflexion, par manque de culture! Espérons que le Conseil communal sera sensible au bon sens et qu'il décidera de ménager ces deux chênes!



Rue du Nord, les deux chênes menacés.

### **Crédits photographiques**

Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg; Fonds Bernard Daguet: p. 4;  
Fonds Benedikt Rast: p. 6, 10; Fonds Léon de Weck - Georges de Gottrau: p. 9;  
Fond Pro Fribourg, François Emmenegger: couverture I; Parc naturel régional  
Gruyère Pays-d'Enhaut: couverture II, III, IV; p. 12, 13, 14, 22 à 24, 33, 35 à  
49, 51 à 58; Isabelle Daccord: p. 34; Pro Natura: p. 25 à 26, 29 à 31; Denyse  
Raymond: p. 17 à 21; Pro Fribourg: p. 7, MD: p. 50, SGJ: p. 60, JLR: p. 63;  
Patrimoine suisse: p. 62.

### **IMPRESSUM**

#### **Éditeur PRO FRIBOURG**

Case postale 1244  
1701 Fribourg  
info@pro-fribourg.ch  
CCP 17-6883-3  
IBAN  
CH30 0900 0000 1700 6883 3  
BIC POFICHBEXX  
**www.pro-fribourg.ch**

#### **Cotisation annuelle**

donnant droit à la revue trimestrielle

Ordinaire: Fr. 66.–  
De soutien: Fr. 99.–  
AVS: Fr. 55.–  
Etudiants, apprentis: Fr. 44.–

#### **Responsable des publications**

Monique Durussel

#### **Rédaction**

Sarah Burgy, Michel Charrière,  
José Collaud, Isabelle Daccord,  
Gérard Duc, Monique Durussel,  
Sylvie Genoud Jungo, Joris  
Pasquier, Denyse Raymond,  
Jean-Luc Rime, Patrick Rudaz,  
Julien Vuilleumier

#### **Mise en page**

Caroline Bruegger, Givisiez

#### **Impression**

Stämpfli Publications SA, Berne

Tirage: 2900 ex.  
Prix: 20 francs  
ISSN: 0256-1476



